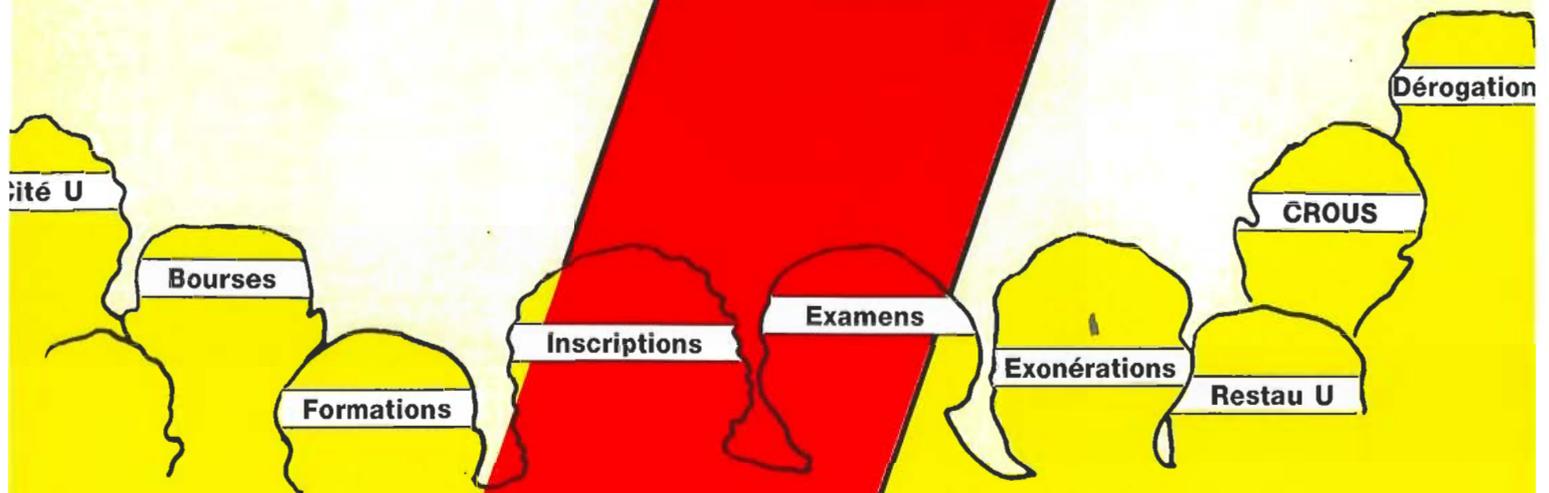


UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE



GUIDE DE L'ÉTUDIANT

1988

1989

**un
ef**

**UNION NATIONALE
DES ÉTUDIANTS**

DE FRANCE - MEMBRE FONDATRICE DE L'UNION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

Tu t'inscris pour la première fois en fac, et il n'est pas toujours facile d'intégrer ce nouveau milieu qu'est le monde étudiant ; tu vas sans doute être confronté à un certain nombre de problèmes : droits d'inscription, logement, bourse, mutuelle... Ce guide est donc destiné d'abord à t'aider à résoudre ces problèmes et te permettre de commencer cette année universitaire le mieux possible : tu trouveras dans ces pages une foule de renseignements et d'adresses qui te seront utiles pendant toute cette année.

Tu pourras cependant t'apercevoir, tout au long de l'année, que beaucoup de ces problèmes ont un dénominateur commun : du manque de livres à la bibliothèque au montant des droits d'inscription en passant par les T.D. surchargés, un fil conducteur : le manque de moyens pour l'Université. La France est un des pays, avec la Grèce et le Portugal, qui dépensent le moins pour l'enseignement supérieur par rapport au P.I.B. Nos gouvernants nous parlent de deux millions d'étudiants en l'an 2000 ; c'est nécessaire pour notre pays, mais c'est impossible si l'on ne donne pas des moyens beaucoup plus substantiels à l'Université pour la construction de locaux, de restau U et de cités U, pour le recrutement des enseignants, l'augmentation des boursiers et la revalorisation des bourses.

C'est pourquoi un axe majeur de la lutte de l'UNEF est le réengagement financier de l'Etat dans l'enseignement supérieur, condition sine qua non pour sortir l'Université de l'ornière où elle s'enfonce.

Au lieu de cela, c'est toujours la même logique d'exclusion, de sélection, qu'on essaye petit à petit d'imposer à l'Université : de « l'élitisme républicain » de Chevènement en 85 (création de filière d'élite – les magistères – pourvues de moyens importants au profit d'un très petit nombre d'étudiants, au détriment du plus grand nombre) au projet Devaquet que nous avons massivement rejeté en novembre-décembre 86, en passant par les rapports Schwartz (DEUG à deux vitesses) ou autre projet Valade (création de collèges universitaires, centres de tri en deux ans entre « aptes » à suivre un second cycle et « inaptés »...), c'est toujours le même projet qu'on veut nous imposer : l'Université à deux vitesses, une petite élite bénéficiant de gros moyens et de beaucoup de profs, et la grande masse des étudiants, sous-formés dans des universités parking, privées de moyens.

Cette logique universitaire va à l'encontre de nos aspirations, elle va à l'encontre de l'intérêt national, l'U.N.E.F. – premier syndicat à Nancy – et ses élus « Solidarité Etudiante » ont des propositions pour l'Université et des revendications à faire valoir. Tu les trouveras dans ce guide. Adhérer à l'U.N.E.F., ce n'est pas « s'embrigader », c'est rechercher l'efficacité dans la lutte pour nos revendications, pour une Université plus ouverte, avec plus de moyens. Adhérer à l'U.N.E.F., ce n'est pas « se faire récupérer », c'est participer à la réflexion collective du syndicat, à l'élaboration de son orientation, de ses revendications et des moyens de les satisfaire, c'est décider, voter, prendre des responsabilités dans les assemblées générales de l'U.N.E.F.

En espérant te retrouver bientôt à nos côtés, nous te souhaitons de passer une année active et réussie.

Fabien ALMERAS
Responsable UNEF à NANCY

« D'une manière générale, l'enseignement supérieur (...) concourt à la promotion culturelle de la société et, par là-même, à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin. »
Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.

SOMMAIRE

1	EDITORIAL
3 - 9	LES ETUDES A NANCY RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
	3 - Quelles études ? Quelles université ?
	4 - Transferts, équivalences, dérogations
	5 - Obtenir une bourse
	7 - Le logement - Le salariat étudiant
	8 - Service militaire
	9 - Le sport universitaire - LA C.I.O. - SUP. - L'A.I.D.E.
10	LA SANTE
11	LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
12 - 15	FAIRE DU NEUF A L'UNIVERSITE
	12 - Un enjeu de société
	13 - On peut dépenser plus
	14 - L'Europe
	15 - Etats-Généraux étudiants
16	LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE
	16-17 - Les structures de fonctionnement de l'enseignement
	18-20 - L'action des élus
	21 - Billet "révolution Française"
22 - 27	C.R.O.U.S.
	22-23 - LE CROUS
	24 - Les œuvres en péril
	26 - Voyage à travers l'aide sociale
	27 - La F.R.U.F.
28 - 29	ADRESSES UTILES
30 - 32	SOLIDARITE
	30 - Palestine
	31 - Afrique du Sud
	32 - Nouvelle Calédonie
33	LE MOUVEMENT DE LA PAIX
34 - 35	DROITS DE L'HOMME
36	CULTURE
37	HISTORIQUE DE L'U.N.E.F.
38	DECLARATION DU COLLECTIF NATIONAL DE L'U.N.E.F.
39	ACCUEIL ET ADHESION

AVIS AUX LECTEURS

Ce guide a été réalisé entièrement par les adhérents de l'UNEF (articles, démarche publicitaire,...) à titre bénévole. Il est conçu comme un outil syndical autant que d'information et d'entraide. Il est avant tout le fruit de l'action et de l'expérience syndicale collective de nombreux étudiants depuis très longtemps puisque ce guide est la 111^e édition de « NANCY-ÉTUDIANT ».

Ce guide n'est pas comme les autres : il n'est soutenu ni par les puissances d'argent, ni par les politiciens. Il est la propriété collective du syndicat et des étudiants qu'il rassemble. Aussi, nous comptons sur chacun pour le populariser et le soutenir par tous moyens y compris financier.

Nous souhaitons que la lecture de ce guide te soit agréable et utile.

**Les adhérents de l'UNEF
qui ont réalisé ce guide**

QUELLES ÉTUDES ? QUELLE UNIVERSITÉ ?

Des études intéressantes, qualifiantes, proposant à la fois une formation générale suffisante pour vous permettre d'inventer, de vous adapter à l'évolution des Techniques et des besoins, et à la fois une formation ancrée dans la réalité pour être efficaces compétants dès la sortie de la fac, c'est ce que recherchent les étudiants, c'est une nécessité du développement économique, c'est ce pourquoi se bat l'UNEF.

Notre formation, elle se décide au plan gouvernemental, par l'habilitation ou le refus des diplômes proposés par les UER, par l'octroi des enveloppes budgétaires. Mais elle se décide aussi en grande partie à l'Université même, dans les conseils.

C'est le conseil d'UER, puis d'université qui proposent la création de nouveaux diplômes, les modalités du recrutement des étudiants, de l'enseignement dispensé, des modalités d'examens. Ceux-ci à l'intérieur de lois cadres, ont une certaine liberté. D'où l'importance d'être dans ces conseils pour les étudiants.

C'est également en partie ce qui explique la grande disparité des modalités d'inscription, d'enseignement et de contrôle des connaissances entre les différentes UER et les deux universités qui ne sont pas seulement imputables au contenu et à l'objet de l'enseignement.

Ces pages ne sont pas une liste exhaustive des filières à NANCY - tu pourras te procurer tout cela dans les secrétariats d'UER - mais un aperçu des orientations prises.

LES ÉTUDES A NANCY I

L'université de Nancy I est administrée par un conseil d'université regroupant 10 UFR (Unité de Formation et de Recherche) réparties dans les secteurs médicaux, para-médicaux, scientifiques, technologiques et sportifs de l'université.

- **SECTEUR MÉDICAL**
Facultés A et B de Médecine
Avenue de la Forêt-de-Haye - B.P. 184 - 54505 VANDŒUVRE CÉDEX
Tél. 83.55.81.72
- **SECTEUR PARAMÉDICAL**
Faculté des Sciences Pharmaceutiques et biologiques
5, rue Albert-Lebrun - B.P. 403 - 54001 NANCY CÉDEX
Tél. 83.32.29.23
Faculté de Chirurgie Dentaire
Rue du Docteur-Heydenreich - V.P. 3034 - 54012 NANCY CÉDEX
Tél. 83.36.74.62 et 83.36.78.73
- **SECTEUR SPORTIF**
UER en Education Physique
30, rue du Jardin-Botanique - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. 83.27.58.51
(STAPS : Science et Technique de l'Activité Sportive)
- **SECTEUR TECHNOLOGIQUE**
UER Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) Départements secondaires
Le Montet 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. 83.51.06.19
Il comprend les départements suivants :
- Biologie Appliquée - Tél. 83.51.43.41
- Génie Chimique - Tél. 83.55.40.39
- Génie Civil - Tél. 83.55.49.59
- Génie Mécanique - Tél. 83.51.43.22
- Génie Electrique et Génie Thermique sont à Longwy
- ISIN (Institut des Sciences de l'Ingénieur de Nancy).
Parc Robert-Bentz - 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.55.54.44
- **SECTEUR SCIENTIFIQUE**
La faculté des sciences regroupe au sein de l'université de NANCY I l'ensemble des enseignements et des unités de recherches en mathématiques, informatique, physique, chimie, électronique, géologie, biologie et bois.
Elle est, depuis la rentrée de 1985, un regroupement de trois Unités de Formation et de Recherche (UFR) :
- Sciences et Techniques de la matière et des procédés.
- Sciences et Techniques Mathématiques, Informatiques et Automatiques.
- Sciences et Techniques Biologiques.
Un institut issu de la faculté des Sciences et rattaché à l'Université de NANCY I a été créé : l'Institut des Sciences et Techniques du Bois (ISTB).

La Sélection à l'université : une réalité !

L'exemple de la fac de Sciences de Nancy :

Ces chiffres sont parlant et se suffisent à eux-mêmes.

La première sélection se fait dès la première année : plus de 100 ou 150 étudiants ne se présentent pas à l'examen !

Les taux de réussite en SM 2 (Présents/Reçus) passent en juin de 27 à 42 % : plus d'un étudiant sur deux est recalé, en septembre, le taux de réussite est dérisoire.

- En SM 2, il est entre 62 et 64 %
- En NV 1, il passe de 23 à 29 %
- En NV 2, il passe de 51 à 57 %

La première année de DEUG est une véritable hécatombe pour beaucoup d'étudiants.

Le premier cycle est très sélectif. Il y a trois fois plus d'étudiants inscrits en première année de DEUG A et B en 81-82 que d'étudiants ayant leur DEUG en 82-83.

Face à cette situation qui se retrouve dans de nombreuses autres facs, la réforme de l'enseignement supérieur devait diminuer l'échec scolaire, lutter contre la sélection sociale et offrir une formation plus appropriée à tous selon leur choix. Cela donne donc des moyens nouveaux pour d'autres filières plus pointues concernant beaucoup moins d'étudiants, très élitistes : les magistères.

On supprime ainsi des moyens déjà modestes au plus grand nombre (NV 1...) pour en donner d'autres plus conséquents ou plus petit nombre.

Il est possible de faire des répartitions plus judicieuses des financements permettant d'assurer une formation de qualité à plus de monde car le but de l'université n'est pas de former une super élite restreinte.

LES ÉTUDES A NANCY II

L'Université de Nancy II regroupe les U.F.R. du groupe Lettres, la Faculté de Droit et Sciences Economiques et les départements tertiaires de l'I.U.T.

- **GRUPE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**
23, boulevard Albert-1^{er}
54000 NANCY
Tél. 83.96.16.14
Ici, sauf en ce qui concerne la MIAGE où le recrutement se fait par concours, au niveau DEUG, deux inscriptions sont obligatoires.
L'une administrative, les dossiers sont à retirer au bureau de la scolarité, où l'on te donne un rendez-vous.
L'autre pédagogique.
Tu dois ensuite aller t'inscrire au secrétariat de l'UFR choisi. Tu as un délai de réflexion pendant lequel tu peux revenir sur ta décision et changer l'inscription, renseigne-toi.
- **UFR LETTRES** Poste 250 Secrétariat : salle 103
- Filières : classique et moderne et culture et communication. Possibilités de poursuivre en licence de linguistique.
- **UFR LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES**
Poste 228 - Secrétariat : salle 214
- de nombreuses langues : Allemand, Anglais, Espagnol et Arabe, Polonais, Serbo-Croate, Russe, Danois. Possibilité de suivre une filière L.E.A. (Langues Etrangères Appliquées) à caractère professionnel et de faire un DEUG Bilingue.
- **UFR SCIENCES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES - ÉTUDES D'HISTOIRE DE L'ART ET DE MUSICOLOGIE**
Poste 286 - Secrétariat : salle 433
- **UFR CONNAISSANCE DE L'HOMME (PHILOSOPHIE - PSYCHOLOGIE SOCIOLOGIE SCIENCES DE L'ÉDUCATION)**
Poste 299 - Secrétariat : salle 251
Les sciences de l'éducation ne sont plus accessibles depuis trois ans qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle. Il n'existe même plus d'enseignements optionnels pour les autres U.F.R.
- **UER LINGUISTIQUE**
A partir de la licence. Mais de très nombreuses options sont ouvertes aux étudiants des autres U.F.R., notamment un module d'enseignement du Français comme Langue Etrangère (F.L.E.) aux licences.
- **UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE**
Avec la MIAGE (Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises) accessibles aux titulaires d'un DEUG ECO... recrutement sur dossier.
- **UFR-FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES**
13, place Carnot 54000 NANCY
Tél. 83.35.46.15
Avec filière AES (Administration Economique et Sociale) possibilité de s'inscrire, en plus d'un DEUG, au CUEP (Centre Universitaire d'Etudes Politiques).

TRANSFERTS, ÉQUIVALENCES, DÉROGATIONS

TRANSFERTS

Si vous voulez vous inscrire dans une autre Université que celle où vous suivez actuellement vos études, vous devez effectuer un transfert. Les textes précisant (décret du 31 mai 1971) que l'étudiant « *désirant obtenir son transfert... doit en faire la demande à son Président d'Université, ainsi que, sous le couvert de celui-ci, au président de l'Université dans laquelle il désire continuer ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des deux présidents intéressés.* »

Dans les faits, en général, jusqu'au 15 octobre, les étudiants ont la possibilité de solliciter leur transfert auprès du secrétariat de leur Université de départ. Dans les faits également, ce n'est jamais le président de l'Université de départ qui fait obstacle à un transfert mais, bien évidemment, celui de l'Université d'arrivée.

QUEL RECOURS ?

Si une demande de transfert a été refusée, il convient de vous adresser à l'Université d'accueil qui, en général, a créé au sein de son Conseil d'Université une commission des transferts qui examine l'ensemble des cas. Si le président d'Université est légalement responsable du refus ou de l'acceptation d'un transfert, dans bien des cas, c'est auprès du président de la commission des transferts qu'il faut s'adresser afin de faire avancer le dossier.

ÉQUIVALENCES

Attention, les systèmes d'équivalences ne s'appliquent pas à deux diplômes de même dénomination nationale. Si, par exemple, vous souhaitez suivre une licence d'histoire à Strasbourg après avoir obtenu le DEUG d'histoire à Nancy, il n'y a pas lieu de faire une demande d'équivalence. Comme diplôme national, le DEUG d'histoire donne accès de plein droit à la licence d'histoire dans toutes les Universités françaises.

Le système d'équivalences entre en ligne de compte, soit pour poursuivre en France des études commencées à l'étranger, soit pour changer de diplôme. Il y a en la matière deux régimes juridiques.

LES ÉQUIVALENCES ACCORDÉES AU VU DE LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Elles peuvent jouer d'une Université à l'autre ou au sein d'une même Université. (Exemples : Vous demandez à rentrer en licence d'informatique à Nancy avec un DUT d'électronique obtenu à Toulouse. Deuxième cas, vous avez obtenu un DEUG de géographie à Nancy et vous souhaitez vous inscrire en licence d'histoire dans la même faculté).

C'est le président d'Université qui attribue souverainement les équivalences après avis d'une commission. (Il y a en général une commission d'équivalences par UER ou par discipline.) Chaque UER et Université a, en ce domaine, ses propres règles et coutumes.

Les commissions d'équivalences peuvent prendre trois types de décision :

- le refus pur et simple de toute équivalence;
- l'attribution d'une équivalence partielle (vous êtes autorisé à rentrer en licence d'histoire avec votre DEUG de géographie à condition de rattraper trois unités de valeur du DEUG d'histoire);
- l'attribution de l'équivalence demandée (vous êtes autorisé à rentrer en licence d'informatique avec votre DUT électronique considéré comme équivalent du DEUG).

On peut constater depuis plusieurs années une nette tendance à sous-évaluer les équivalences. Tout étudiant qui estime avoir été lésé par une décision de la commission d'équivalences peut faire recours auprès du président d'Université, mais c'est surtout auprès du responsable de la commission qu'on peut réellement faire avancer son dossier. Dans tous les cas, n'hésitez pas à consulter sur ces problèmes les permanences de l'U.N.E.F.

LES ÉQUIVALENCES DE DROIT

Codifiées par des textes nationaux et réglementaires, ces équivalences concernent surtout les diplômes étrangers.

Ainsi, un certain nombre de diplômes étrangers sont équivalents « de droit » avec des diplômes français correspondants. Ces équivalences couvrent principalement les diplômes délivrés par les Etats francophones d'Afrique et les pays membres de la CEE.

Ce régime d'équivalences de droit offre un certain nombre de garanties aux étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France. Mais un projet de décret du ministère de l'Éducation nationale prévoit de le supprimer. Chaque université fixerait alors ses propres règles et les étudiants étrangers se trouveraient confrontés à l'arbitraire. Il y a nécessité d'être vigilant et de s'opposer à toute tentative de remettre en cause les équivalences entre les diplômes étrangers et les diplômes français.

DÉROGATIONS

Si une année supplémentaire vous est nécessaire aux trois ans permis pour l'obtention du DEUG, vous devez faire une demande de dérogation. Celle-ci doit être adressée au Président de l'Université et dûment motivée, dès la fin de la session de septembre.

De nombreux cas de demandes essuient un refus, voire restent sans réponse. Chaque année, présente sur les chaînes d'inscription, l'U.N.E.F. s'engage à soutenir les demandes de dérogation.

Nous ne laisserons pas les portes de l'Université se fermer aux étudiants salariés ou qui, pour des raisons diverses (santé, famille...), n'ont pu obtenir leur DEUG en trois ans.

Cette année encore, tous ensemble, intervenons auprès du Président de l'Université.

LA SÉLECTION SOCIALE

Loin d'être un slogan ringard, la langue de bois de syndicalistes dépassés, la sélection sociale est plus que jamais à l'ordre du jour. Le taux d'échec et d'abandon dans les deux premières années, la part croissante d'étudiants salariés, le pourcentage dérisoire de bacheliers issus de milieux défavorisés, sont là pour en témoigner.

Phénomène aux multiples facettes, phénomène complexe, il n'est pas de domaines de la vie de l'étudiant où elle n'apparaisse.

Le coût de l'alimentation, de la santé, du logement, en sont une forme, le prix des livres, le choix des concepts et références véhiculés dans nos formations en sont une autre (d'ailleurs pas toujours évidente à cerner).

La sélection sociale existe.

Loin d'être une préoccupation parmi d'autres pour étudiants humanistes, elle constitue un péril grave pour nos formations, pour l'économie du pays, elle consacre la profonde inadaptation de l'Université aux besoins d'un monde aux marches du XXI^e siècle.

Certains ne sont peut-être pas convaincus de l'actualité bien vivante de la sélection sociale. Si l'année universitaire qu'ils vont vivre ou qu'ils ont déjà vécue ne parvient pas à les sensibiliser, que faire d'autre que de leur conseiller d'être plus curieux du monde qui les entoure ?

Le taux brut de scolarisation en 83 dans le premier cycle universitaire était de 8,3 % pour les enfants d'ouvriers contre 59,3 % pour les enfants de professions libérales. Dans le second cycle, ces taux passaient respectivement à 3,9 % et 54,7 %.

APPEL DE 90 PRÉSIDENTS ET ANCIENS PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ :

« La France connaît un taux de scolarisation post-baccalauréat parmi les plus bas des pays industrialisés. Pas assez de bacheliers, importance excessive des échecs, telle est la réalité. Toute politique entraînant une diminution du nombre d'étudiants est un contresens. »

OBTENIR UNE BOURSE

LA DEMANDE

Peuvent être candidats à une bourse, les élèves de terminale de nationalité française ou les étudiants étrangers dont les parents résident en France depuis plus de deux ans.

Les dossiers peuvent être retirés soit à l'administration de l'université de ton choix, soit au rectorat dans le courant du mois d'avril.

Ils doivent être déposés avant le 1^{er} mai au service administratif de la fac.

L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée au candidat par courrier courant juillet et un deuxième courrier est envoyé courant septembre pour une confirmation définitive.

LE RENOUELEMENT

Tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année. La variation des ressources de la famille et les résultats universitaires sont pris en compte.

EN CAS DE REDOUBLEMENT

Une solution : la demande de maintien de bourse.

Dans ce cas, il faut :

- retirer un dossier de demande spécifique à l'administration de ta fac, dès que tu connais les résultats des examens;
- prendre contact avec une assistante sociale au Crous sur ta fac (pour savoir où la contacter, téléphones au Crous), pour lui exposer tes difficultés financières. C'est elle qui présentera ton dossier à la commission de maintien de bourses. Pour plus de sûreté, prend également contact avec les élus de l'UNEF qui siègent dans cette commission.

ATTENTION : un dossier refusé peut être réexaminé en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée. Prends contact avec les élus de l'UNEF.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les bourses des 1^{er} et 2^e cycles sont accordées en fonction de critères sociaux : elles ont pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais d'études si ses ressources ne lui permettent pas de le faire..

Les ressources à prendre en compte sont :

a) les revenus de la famille déclarés l'année précédente à la démarche de bourses (Imprimé 1 533 M ou 1 534 M de non imposition);

b) les revenus éventuels de l'étudiant s'il s'agit :

- d'un étudiant marié dont le conjoint est salarié;
- d'un étudiant ayant fait pendant deux ans une déclaration d'impôts distincte de celle de ses parents;
- d'un étudiant ayant un ou plusieurs enfants à charge.

L'octroi d'une bourse exclut la possibilité d'exercer une activité rémunérée. Toutefois une dérogation à cette règle peut être accordée en faveur des étudiants chargés d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement (moins de 20 h par semaine).

MONTANT ET BARÈME DE LA BOURSE

Les bourses sont attribuées selon neuf échelons qui dépendent du montant des ressources et du nombre de points à charge additionnés qui correspondent à des critères sociaux définis.

TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

Charges normales de la famille

- Vous êtes à la charge de votre famille ... 9 points
- Pour chaque enfant à charge de votre famille 1 point
- Pour chaque enfant étudiant dans l'enseignement supérieur 2 points
- Père et mère tous deux salariés 1 point
- Candidat boursier dont le domicile habituel est éloigné de plus de 30 kilomètres de la ville universitaire 2 points

Charges particulières de votre famille

- Père ou mère divorcé(e), séparé(e), veuf(ve), élève seul(e) son ou ses enfants 2 points
- Sont à la charge de votre famille :
 - père malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) 1 point
 - mère malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) 1 point

- chaque enfant handicapé 2 points
- chaque grand-parent malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) 1 point

Vos charges personnelles

- Vous résidez dans un D.O.M. 1 point
- Vous êtes pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière 1 point
- Vous êtes handicapé(e) et avez besoin d'une tierce personne 1 point
- Vous êtes marié(e) et les revenus de votre conjoint sont pris en compte au lieu de ceux de vos parents 1 point
- Pour chacun de vos enfants 1 point
- Votre conjoint malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) est à votre charge .. 1 point

TOTAL

SCOLARISATION DES 20-24 ANS

La France au huitième rang des pays capitalistes

ETATS-UNIS	58 %	BELGIQUE	27,8 %
CANADA	39 %	FRANCE	26,9 %
SUÈDE	38,2 %	NORVÈGE	26,6 %
PAYS-BAS	31,4 %	AUTRICHE	26,3 %
R.F.A.	30,2 %	ROYAUME-UNI	19,4 %
JAPON	30 %		

6 LES ÉTUDES A NANCY

Renseignements
Pratiques

La valeur de la bourse dépend alors du revenu imposable des parents de l'année 1986 (pour les bourses 88/89) montant qui figure, en principe, à la case 23 de l'avis d'imposition et du nombre total de points de charges.

Si le total de vos points s'élèvent à :	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Les ressources de votre famille ne doivent pas dépasser :	63 900	70 800	78 200	85 200	92 300	99 600	106 700	113 700	121 000	128 000	135 200	142 400	149 500	156 500	163 800	170 800	178 000	185 100

Si tu contestes la décision rectorale relative à ton dossier de bourse, tu peux former :

- 1) un recours gracieux auprès du recteur de l'Académie;
- 2) s'il est rejeté, un recours hiérarchique auprès du ministre qui devra passer par l'intermédiaire du recteur de l'Académie.
- 3) s'il est rejeté, un recours contentieux devant le tribunal administratif.

LES PROPOSITIONS DE L'UNEF :

- augmenter le taux des bourses • augmenter le nombre de boursiers • mensualiser le paiement des bourses • gérer les bourses par les CROUS.

LES BOURSES SPÉCIALES :

Les bourses à taux réduit

Ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15 % le taux plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5,10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes que pour les autres bourses.

Les bourses de 3^e cycle

- 1) Allocation d'études accordées par le ministère de l'Éducation Nationale aux étudiants préparant un DEA ou un DESS. Elle est accordée en fonction des résultats universitaires et des études effectuées sur proposition du président d'université. Le dossier est à retirer et à rendre avant le 1^{er} octobre à l'administration de la fac ou du rectorat.
- 2) Bourses d'agrégation
Attribuées également par le ministère de l'Éducation Nationale aux étudiants qui s'engagent à se présenter au concours. En cas d'échec, elles sont renouvelables sur avis favorable du président du jury. Le retrait et le dépôt des dossiers se font le 1^{er} octobre à l'administration de la fac.

- 3) Allocation de recherche

Attribuée par le ministère de la Recherche Scientifique et Technique, pour une durée de deux ans, aux étudiants préparant une thèse de 3^e cycle.

Les critères de ressources ne sont pas pris en compte, par contre les conditions sont :

- l'âge : moins de 30 ans;
- la nationalité française;
- avoir effectué son service national ou ne pas être incorporable dans les deux ans;
- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA ou de son équivalence.

Les allocations sont attribuées exclusivement par l'intermédiaire d'un professeur responsable d'un enseignement de 3^e cycle.

Pour tout renseignement complémentaire : Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, 1, rue Descartes, 75005 PARIS - Tél. 46.34.35.45

LES PRÊTS D'HONNEUR

Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 F par an).

Il est renouvelable tous les ans et la réussite des études n'est pas une condition sine qua non à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants.

Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

RECTORAT - SERVICE DES BOURSES - 45, Cours Léopold, 54000 NANCY - Tél. 83.35.49.97

LE F.S.U.

Le Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des C.R.O.U.S.

Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier, quelle que soit sa nationalité.

Le F.S.U. fournit une allocation de dépannage immédiat de 400 F maximum puis une aide substantielle de 1.700 F à 3.000 F maximum.

Le F.S.U. pratique également des avances sur bourses.

Pour toute demande, tu dois contacter l'assistante sociale du C.R.O.U.S. dont dépend ton université.

Tu peux également contacter tes élus U.N.E.F. au C.R.O.U.S.

LE LOGEMENT

COMMENT TROUVER ?

- **Au CROUS :** Quelques annonces de logements et de chambres chez les particuliers. Des références sont parfois exigées (jeune fille calme, seule...) mais les prix sont raisonnables.
- **Les petites annonces :** Dans *L'Est Républicain*, *Stan-Hebdo*, *Pag*, vous ferez souvent passer par des agences; attention aux frais de dossier...
- **En sillonnant les rues de Nancy,** les quartiers environnant les Facs, les bureaux de tabac...
- **Les foyers.**

LES AIDES

- **L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) :** Pour les logements dits conventionnés et sur la base du revenu du locataire.
- **Allocation de logement :** A caractère social, pour les moins de 25 ans, salariés, justifiant de 120 heures par mois ou 200 heures par trimestre.
- **Allocation de logement familial :** Pour les jeunes ménages mariés depuis moins de 5 ans.

CE QU'IL EST BON DE SAVOIR

- **Les impôts locaux** étant une taxe municipale, vous êtes normalement imposable quelle que soit votre situation. Cependant, il est possible d'obtenir un dégrèvement auprès de la mairie, soit par une lettre (expliquant votre situation d'étudiant), soit par une action conjointe. Ainsi, l'année dernière, une association d'étudiants contre les impôts locaux s'est constituée au Haut-du-Lièvre et a obtenu de nombreux dégrèvements d'impôt (se renseigner à la coop.)
- **Il est fortement conseillé** d'établir avec le logeur un contrat garantissant la non-augmentation du loyer en cours d'année, la non-expulsion des lieux sauf faute grave, la liberté de visite.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU EN CAS DE PROBLÈMES CONTACTEZ :

• CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

21, rue Saint-Lambert
54046 NANCY Cédex
Tél. : 83.28.98.45

• FÉDÉRATION DES LOCATAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

2, rue des Fabriques
54000 NANCY
Tél. : 83.35.16.70

• INDECOSA C.G.T.

2, rue Drouin
54000 NANCY
Tél. : 83.32.37.58

LE SALARIAT ÉTUDIANT

Trop nombreux sont les étudiants qui sont dans l'obligation de se salarier pour payer leurs études; « l'enseignement supérieur accessible à tous les bacheliers », mais à quel prix ? Ici encore, la sélection sociale apparaît. Quel travail ?

LE SALARIAT

Tu trouveras ici quelques indications qui te permettront de faire valoir tes droits de salarié.

Salaires : L'employeur doit respecter le Smlc, les minima et classifications fixés par conventions collectives, l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font, pour une année entière, vers le mois de février.

En-deça d'un certain revenu mensuel, tu as droit à une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de ta résidence.

Licenciement : Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues. La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet. L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

Congés : Tout travailleur du secteur privé a droit à deux jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1^{er} juin et le 31 mai. Pour une année de travail, il y a 5 semaines de congés payés. Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Congés de naissance : Trois jours ouvrables dans les 15 jours qui entourent la naissance, pour le père.

Congés de maternité : Il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement, sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les 8 semaines suivantes.

Pour mieux connaître tes droits et les défendre, n'hésite pas à t'adresser aux unions locales C.G.T. et C.F.D.T.

LE PIONNICAT

Tu t'inscris à l'Université, tu es boursier ou en situation difficile. Tu peux demander à bénéficier d'un poste de surveillant. Dossier à retirer au rectorat : soit M.I. (maître d'internat), soit S.E. (surveillant d'externat). A rendre avant fin avril au rectorat, 2, rue Philippe-de-Gueldres.

ATTENTION ! Plusieus milliers de postes ont été supprimés. Il est de plus en plus difficile d'en obtenir un. Les nouveaux bacheliers sont privilégiés. Quoi qu'il en soit, ne pas hésiter à relancer sans cesse le service du rectorat en motivant votre demande. Se renseigner auprès d'autres pionniers pour savoir s'il y a une place libre ou qui va être libre et joindre le rectorat pour poser votre candidature.

Contactez les responsables M.I.-S.E. du SNES, 15, rue Godron à Nancy (tél. : 83.37.17.58); ils vous soutiendront dans vos démarches, ils siègent dans les commissions qui examinent les dossiers.

Salaires-temps de travail-facilités : 28 heures pour 4.900 F environ pour un poste de S.E.; 34 heures pour un poste de M.I. (la nuit étant comptée 3 heures). Possibilité de service mixte S.E.-M.I., 30 à 32 heures par semaine. Regroupement du service sur trois jours lorsque l'établissement est en dehors du centre universitaire. Quatre jours d'exonération de service (payés) par semaine d'examens ou de concours et qui le sont d'office.

Maître assistant : A partir de la licence.

LES PETITS BOULOTS

LE CROUS centralise quelques offres d'emploi à son siège. Les fast-food ou certains magasins (Klabi) proposent des contrats aux étudiants. Caractéristiques : Horaires fluctuants, flexibilité. Dans tous les cas, sachez faire valoir vos droits; il n'est pas rare que les conditions minimales d'hygiène ne soient pas respectées, que des escroqueries apparaissent sur vos fiches de paye, que l'on vous licencie. Les sections locales C.G.T. et C.F.D.T. sont prêtes à vous renseigner, n'hésitez pas à les contacter.

ÉTUDIANT SALARIÉ, ÉTUDIANT SACRIFIÉ

Pour de nombreux étudiants, travailler est devenu indispensable à la poursuite de leurs études. Dans une université où tout se paye, où l'aide sociale ne parvient plus à jouer son rôle, 60 % des étudiants travaillent pour étudier. La politique universitaire menée depuis quelques années tend à leur fermer les portes de l'université. Ainsi, il est de plus en plus difficile :

- **De trouver un travail :** La possibilité d'être pion diminue d'année en année. Actuellement, on tente de substituer aux étudiants des TUCS ou des employés communaux. On assiste ainsi à des situations scandaleusement paradoxales d'étudiants contractuels d'arrêter leurs études faute de postes de surveillant qui se voient proposer par l'ANPE un TUC... de surveillance ! Supprimer le pionnicat étudiant, c'est supprimer l'accès à l'Université pour des milliers de bacheliers;

- **De concilier études et travail :** L'étudiant salarié ne jouit d'aucun statut. Il est donc sujet à toutes les exclusions. On étudie dans de meilleures conditions quand on est peu; en tant que salarié on vous fait comprendre que vous êtes de trop : Lorsque certaines UFR suppriment les polys de cours, lorsque certains profs notent en fonction de l'assiduité, lorsque le contrôle continu devient obligatoire, c'est autant de coups portés contre les étudiants salariés.

Organisons-nous dans les associations U.N.E.F. d'U.F.R. pour :

- obtenir la création de T.D. le soir et/ou le samedi;
- obtenir les photocopies de cours;
- gagner des horaires d'ouverture des bibliothèques et secrétariats plus larges;
- étudier un système d'examen qui ne pénalise pas les salariés.

Vous avez des possibilités, faites-les jouer :

- possibilité de passer le DEUG en 4 ans;
- possibilité de passer l'examen global de fin d'année.

Avec l'U.N.E.F., battons-nous pour le libre accès à l'Université de tous les bacheliers... salariés ou pas.

Battons-nous pour une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur, pour faire des études un droit et non un privilège !

SERVICE MILITAIRE

Le service militaire représente une cassure majeure dans la vie universitaire des étudiants, interrompant la poursuite de leur cursus. De fait, nombre d'étudiants ne connaissent pas toutes les possibilités qui leur sont offertes et se posent beaucoup de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Y ALLER QUAND ON VEUT ?

Il existe trois types de report : initial, supplémentaire, ou spécial.

Le report initial :

Il doit se faire au moment du recensement dans votre mairie ou au bureau du service national (B.S.N.) et cela avant vos 18 ans. Ce report ne nécessite aucune justification et est résiliable à tout moment. Il vous permet de reporter votre incorporation jusqu'à l'âge de 22 ans.

Le report supplémentaire :

Il peut vous être accordé si vous en faites la demande à votre B.S.N. La durée sera variable en fonction de votre situation :

• 1 an :

- si vous terminez un cycle d'enseignement ;
- si vous vous présentez à une grande école ;
- si vous êtes dans une situation sociale ou familiale grave.

• 2 ans :

- si, en plus, vous êtes titulaire d'une P.M. ou P.M.P. ;

• 3 ans :

- si vous êtes titulaire d'une P.M.S.

Le report spécial :

Il peut être attribué jusqu'à 25 ans aux candidats à la coopération, à l'aide technique ou aux scientifiques du contingent, et jusqu'à 27 ans pour les étudiants en médecine, pharma, dentaire et veto.

LE FAIRE LE MIEUX POSSIBLE

Pour ceux que l'armée ne rebute pas trop, le volontariat service long offre divers avantages : soldes et permissions plus importantes, choix de l'arme et de l'affectation. Pour les autres, il existe de multiples possibilités :

Coopération :

Elle dure 16 ou 24 mois. 3.500 personnes bénéficient chaque année de ce statut ; elles travaillent dans un état étranger à des tâches de recherche, de formation ou d'action sanitaire et sociale. Il est nécessaire d'être titulaire, au minimum, d'un B.T.S.

Aide technique :

Elle concerne 1.000 personnes par an, elle est de même durée que la coopération mais elle se passe dans les DOM-TOM. Il est nécessaire d'être titulaire au minimum d'un B.T.S.

Service militaire adapté :

Il se déroule également dans les DOM et dure de 12 à 24 mois, selon les cas.

Les scientifiques du contingent :

Littéraires, scientifiques, ou juristes de haut niveau qui, soit enseignent, soit effectuent des recherches. Durée du service : 12 mois. Candidature à demander avant le 1^{er} décembre.

Enfin, depuis 1986, il est possible de faire son service dans la police.

NE PAS LE FAIRE

A part l'exemption, il existe deux moyens :

Dispenses :

Si vous avez la charge d'une ou plusieurs personnes, si vous êtes indispensable à la marche de l'exploitation familiale ou d'une entreprise, si vous êtes pupille de la nation, si un de vos proches est « mort pour la France ».

Objection :

Si, pour des motifs religieux ou philosophiques vous refusez de porter les armes, vous devez envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre B.S.N., 15 jours avant votre incorporation dernière limite. Vous serez employé ensuite dans une administration d'Etat, une collectivité territoriale ou un organisme à vocation humanitaire.

Enfin, pour les irréductibles, ils doivent savoir que l'insoumission est punie par la loi de plusieurs mois de prison et d'amendes diverses.

REPRENDRE VOS ÉTUDES

Selon votre situation sociale et familiale, on vous accordera une bourse majorée de 33 à 50 %.

ADRESSES UTILES

- **B.S.N. NANCY :**
Caserne Thiry, 54035 NANCY Cédex
- **Bureau commun de service national de la coopération**
56, boulevard des Invalides
75007 PARIS Cédex
Tél. 16 (1) 45.52.56.24
- **Mouvement des objecteurs de conscience**
11, Grande-Rue, 54000 NANCY
- **Service d'information des armées**
14, rue Saint-Dominique
75997 PARIS
Tél. 16 (1) 45.55.92.30
(poste 33.492)

Même effectué dans des conditions de choix maximales, le service militaire intervient souvent comme un obstacle dans la poursuite des études. Se faire réformer constitue alors une solution et nombreux s'essayent à convaincre le psychiatre de leur peur du noir, de leurs phobies des chambrées ou de leur dépression accentuée.

La loi actuelle en matière de reports ne correspond plus à nos besoins. Dans un pays en crise, l'idée « plus j'aurai de diplômes, plus j'aurai de chance d'avoir un emploi », prend de l'importance. Concrètement, on assiste à :

- une croissance des ambitions universitaires (de plus en plus d'étudiants visent la maîtrise) ;
- une complexité plus grande des cursus (double inscription, cumul...). De plus, les étudiants salariés ont la possibilité de passer leur DEUG en quatre ans, l'obtention de dérogation par d'autres augmente le nombre d'années d'étude.

Tous ensemble, dans l'U.N.E.F., exigeons la possibilité pour tous les étudiants d'effectuer leurs études sans interruption due au service militaire.

Tous ensemble, dans l'U.N.E.F., soutenons les projets visant à raccourcir la durée du service (que sont devenus les 6 mois prévus en 81 ?).

Nous demandons, de même :

- les permissions automatiques pour le passage d'examens ou de concours ;
- une réduction de la distance Université - lieu d'affectation, et l'organisation par les Universités de cours du soir pour les appelés étudiants ;
- le remboursement des frais d'inscription universitaires aux étudiants ayant obtenu leur brevet de préparation militaire ;
- l'augmentation du nombre de volontaires formateurs en informatique, coopérants, assistants techniques, scientifiques du contingent.

Si toi aussi tu as des idées, si tu souhaites discuter de ces quelques propositions prends contact avec la commission service national U.N.E.F.

LE SPORT UNIVERSITAIRE

Les étudiants qui le désirent peuvent pratiquer une activité sportive au sein de l'université. Pour cela, il existe 3 structures :

- 1) **Le Service Interuniversitaire des Activités Physiques, Sportives et de Plein Air de NANCY (S.I.U.A.P.).** 1 bis, boulevard Albert-1^{er} - 54000 NANCY, propose aux étudiants la pratique de nombreux sports d'E.P.S. Ces activités se déroulent souvent à partir de 18 heures et s'adressent à tous les niveaux (hors compétition). Le programme général sera disponible au 1^{er} octobre 1987.
- 2) **La Fédération Nationale du Sport Universitaire (F.N.S.U.).** 1 bis, boulevard Albert-1^{er} - 54000 NANCY, organise toutes les compétitions collectives et individuelles au niveau local et national.
- 3) **Les Associations Sportives d'Universités** sont le lien entre ces deux organismes et les étudiants. Elles vous renseignent et vous inscrivent dans les différentes activités.

C'est l'Association Sportive qui a la charge de composer et d'engager les différentes équipes de sports collectifs, d'organiser les déplacements locaux ou nationaux.

L'animation sportive est assurée par quelques professeurs d'E.P.S. et par des étudiants bénévoles ou vacataires.

L'Association Sportive organise également des compétitions de masse (tournois, challenges...) et peut répondre à d'éventuelles nouvelles demandes concernant d'autres activités.

Pour toutes les activités du S.I.U.A.P., de la F.N.S.U. ou des Associations, il est important de venir vous faire inscrire, le plus rapidement possible, car les compétitions débutent dès la mi-novembre.

Un tableau d'affichage donne pour chaque semaine le programme des activités et des rencontres.

On recherche aussi des étudiants pour participer à la vie des Associations (permanences, secrétariat...).

Venez nombreux pratiquer le sport dans le milieu universitaire.

- A.S. NANCY II :
Faculté de Droit, 13, place Carnot
Bureau BR07 (près de la cafétéria)
Ouvert tous les jours de 13 h à 14 h
Tél. 83.35.46.15 - Poste 256

- A.S. NANCY I :
24, rue Lionnois, NANCY
Tél. 83.32.81.81

A NANCY I : LA C.I.O. - SUP.

Beaucoup trop d'étudiants ignorent encore les nombreux services que la Cellule d'Information et d'Orientation (C.I.O.-Sup.) de l'Université de Nancy I peut leur offrir.

Le Lycéen, futur étudiant, pourra y trouver tous les renseignements sur les études après le baccalauréat et plus particulièrement dans le domaine des Sciences et de la Santé, les deux pôles de l'Université de Nancy I.

L'étudiant, à différents moments de sa vie universitaire, peut être informé, conseillé, aidé à la C.I.O.-Sup. :

- il y trouvera les programmes des différentes filières proposées par l'Université de Nancy I ;
- il y sera informé sur les possibilités de poursuite d'études ;
- il y sera conseillé pour une éventuelle réorientation ;
- il y sera aidé dans sa recherche d'un premier emploi (rédaction du C.V., d'une lettre de candidature, préparation à l'entretien d'embauche, mise à disposition d'offres d'emploi, d'annuaires...). Par le Bulletin d'Information de l'Université de Nancy I qu'elle édite et qui est diffusé gratuitement, la C.I.O.-Sup. annonce régulièrement les dates des concours d'entrée dans les écoles d'ingénieurs, les concours administratifs, etc.

Utilisant les moyens les plus modernes de diffusion de l'information, la C.I.O.-Sup. de l'Université de Nancy I s'est tournée vers l'informatique et la télématique.

En particulier, avec ECOTEL, il est possible d'avoir, sans omission ni répétition, les informations sur les Grandes Ecoles sélectionnées par secteur et niveau d'entrée.

Localisée au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de la Faculté des Sciences, la C.I.O.-Sup. est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

A NANCY II : L'A.I.D.E.

La Cellule Universitaire d'Information et d'Orientation de NANCY II (Service Accueil Information des Étudiants) est ouverte du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h au 13, place Carnot (aile B, 3^e étage).

Elle a pour mission :

1) L'information :

- en autodocumentation ;
- par entretien avec un personnel qualifié.

Elle dispose d'un fond documentaire important :

- brochures de l'O.N.I.S.E.P., fiches C.I.D.J., répertoires et livrets des Universités (France et Étranger), etc ;
- secteur emploi : microfiches offres d'emploi, courrier Cadres, fichier des concours administratifs, sonothèque des professions.

Elle organise des rencontres Universités-Entreprises.

2) Le Conseil en orientation

Par entretien individuel sur rendez-vous avec une Conseillère d'Orientation.

LA SANTÉ

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

La visite médicale est obligatoire et a lieu une fois par an. Elle consiste en un examen général et une radiographie des poumons.

Tu reçois un carton à remplir lors de ton inscription administrative.

Tu seras convoqué. Si tu ne peux y aller à la date prévue, prend au plus tôt un autre rendez-vous.

Si ta carte d'étudiant n'est pas visée par le contrôle médical, tu ne seras ni autorisé à passer les examens, ni à t'inscrire l'année suivante.

Cette visite est donc obligatoire mais n'est certes pas suffisante à garantir ta santé, et ne peut être efficace en ce qui concerne un dépistage éventuel.

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

LE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE
DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

13, place Carnot - 54035 NANCY Cédex
Tél. 83.37.35.57 - Directeur : Dr R. SCHERB

Demande d'information sexuelle et de planification familiale par l'intermédiaire d'un personnel particulièrement qualifié.

Le S.I.U.M.P. dispose de quatre centres médicaux :

- 24, rue de Saurupt
Tél. 83.55.16.12
- 23, boulevard Albert-1^{er}
Tél. 83.96.16.14
- Faculté des Sciences
Campus universitaire 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.28.93.93
- I.U.T. VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. 83.51.06.19

Le S.I.U.M.P. a pour rôle d'organiser et de pratiquer le contrôle médical des étudiants de première et deuxième années. Par ailleurs, des consultations à la demande restent toujours possibles. Il intervient dans la médecine d'urgence et des premiers soins, pratique certaines vaccinations, des examens biologiques, biométriques, pneumophysiologiques, dentaires et audiolgiques. De plus, une médecine sportive spécialisée et de haute qualité a été mise sur pied pour les étudiants affiliés à une association sportive universitaire et pratiquant le sport en compétition.

CONTRACEPTION M.S.T. - I.V.G.

Un grand nombre de jeunes semble manquer encore d'informations précises; alors nous, étudiantes au sein de l'U.N.E.F. avons décidé de te donner quelques renseignements pratiques :

- **La contraception** : c'est un droit, mais en discuter est aussi un droit. Il est important que ce soit toi qui choisisse ta méthode de contraception, différentes possibilités te sont offertes :
 - pilules
 - stérilets
 - diaphragme
 - produits spermicides
 - préservatifs masculins

Remboursés par la Sécurité Sociale

Non remboursés
- **M.S.T.** : les Maladies Sexuelles Transmissibles (maladies vénériennes), on en entend de plus en plus parler. Depuis deux ans, les Centres de planification familiale et les Centres d'éducation familiale ont entrepris une vaste campagne d'information et de prévention pour en enrayer la recrudescence.

La prévention, c'est des examens réguliers chez un gynécologue. N'hésites pas et consultes rapidement un spécialiste. Cela se soigne facilement dans les centres spécialisés.

- **I.V.G.** : la loi stipule que le délai maximal pour une I.V.G. est de dix semaines de grossesse, c'est-à-dire de douze semaines d'absence de règles. L'I.V.G. est en partie remboursée par la Sécurité Sociale (80 %). Certaines mutuelles complètent le remboursement.

Si tu es étudiante étrangère, il te sera réclamé un certificat de résidence en France de trois mois minimum. L'I.V.G. est maintenant pratiquée dans tous les hôpitaux.

Renseignements : tu peux bénéficier gratuitement de ces services à NANCY :

- Si tu as moins de 20 ans
Planning familial, Hôpital Villemin-Maringer
36, quai de la Bataille - Tél. 83.57.61.61 - Service Gynécologique
- Si tu es adhérent à la M.N.E.F.
Centre de la M.G.E.N.
6, rue Désilles - Tél. 83.37.31.79 - Service Gynécologique
- Dans tous les cas :
Maternité de l'Hôpital Central
Rue du Docteur-Heydenreich - Tél. 83.37.65.33

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Elle comporte cinq sections, chacune offre certains services, nous ne donnons ici que quelques indications : chaque section offre par exemple la possibilité d'accès à certaines banques de données, certains fonds, elles ont des spécialités... Renseigne-toi.

● **SECTION CENTRALE-DROIT**
11, place Carnot
54042 NANCY Cédex
Tél. 83.37.02.13

La section Centrale-Droit est le centre administratif et bibliographique de la Bibliothèque interuniversitaire. Dans ses locaux fonctionne, entre autres, le Centre de Formation Professionnelle Régional aux métiers du Livre (en liaison avec l'I.U.T.) Elle est accessible à tous les étudiants. Mais c'est à cette section que les étudiants de Droit et de Sciences Economiques doivent s'inscrire s'ils souhaitent bénéficier des services de prêt.

- Horaires (octobre à juin) :
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 18 h 30
le samedi de 9 h à 12 h
- Fermé 1^{re} quinzaine d'août
congés de Noël et Pâques

● **SECTION LETTRES :**
46, avenue de la Libération
54000 NANCY
Tél. 83.96.12.59

- Horaires :
lundi 8 h 30 - 19 h
semaine 8 h - 19 h
vendredi 8 h - 18 h
- Ouverture réduite du 14/7
au 31/8
- Fermé aux congés de Pâques
et Noël

● **SECTION MÉDECINE**
Avenue de la Forêt-de-Haye
54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.54.01.60

- Horaires :
du lundi au vendredi 9 h - 18 h
- Fermé les 3 premières semaines d'août

● **SECTION SCIENCES**
Faculté des Sciences
Boulevard des Aiguillettes
54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.91.22.90

- Horaires :
lundi au vendredi 8 h 30 - 18 h
- Fermé aux congés de Noël
et 15 jours en août

● **SECTION PHARMACIE**
30, rue Lionnois
54000 NANCY
Tél. 83.36.45.76

- Horaires :
lundi au vendredi
9 h - 12 h - 13 h - 17 h 30
- Fermé congés de Noël et
Pâques et du 15/7 au 15/8

LECTURE ET COMMUNICATION SUR PLACE

Tout prêt sur place est gratuit. Le nombre des livres est *illimité*. en échange des livres, les emprunteurs doivent laisser une pièce d'identité au bureau de prêt.

Tout usager de la Salle de lecture peut consulter librement les usuels, les livres et les périodiques mis à la disposition du public. S'il désire consulter les ouvrages en magasins, il remplit une fiche spéciale pour chaque document emprunté.

Les ouvrages de la Réserve, les manuscrits, les incunables, les estampes sont consultés sur la table la plus proche du bureau de prêt. Ces prêts sont enregistrés sur un cahier.

PRÊT A DOMICILE

La majeure partie des livres et des périodiques peut être prêtée à domicile, aux personnes inscrites.

Toutefois ne peuvent être consultés que sur place, sauf autorisation spéciale :

- les usuels
- les manuscrits, incunables, les ouvrages rares et précieux
- les ouvrages imprimés depuis plus de cent ans
- les cartes, plans, estampes, certains ouvrages à planches, les collections numismatiques
- les quotidiens in-folio.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour son inscription, l'emprunteur doit justifier de son identité et de son *domicile*. Tout changement d'adresse doit être signalé immédiatement. **L'inscription peut être refusée aux personnes de passage.**

Le Prêt à l'extérieur n'est consenti qu'aux lecteurs qui se sont fait inscrire. Ce prêt est personnel.

Tout dossier d'inscription non utilisé pendant deux ans sera périmé. Pour obtenir le prêt, son titulaire devra se réinscrire.

NOMBRE DE LIVRES PRÊTÉS

Le nombre de volumes ou de fascicules ne peut excéder quatre pour les adultes et deux pour les enfants et adolescents.

Des dérogations sont prévues pour les ouvrages en plusieurs volumes.

DURÉE DU PRÊT

La durée du prêt est de un mois.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

45, rue Raymond-Poincaré
54000 NANCY
Tél. : 83.37.65.01

*Ouvert tous les jours sauf dimanche
de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 heures*



Samedi : Fermeture à 18 heures

*Fermeture annuelle : au mois d'août
Fermé les après-midi veilles de fêtes.*

Voici bientôt deux ans, par son ampleur, son unité, sa détermination autour d'un objectif clair, par les formes démocratiques d'organisation dont il a su de doter, le mouvement étudiant a contraint le gouvernement à un important recul. Le pouvoir a dû retirer les projets Devaquet, Monory.

Cependant, tous les dangers ne sont pas écartés. Au contraire, nous assistons à l'aggravation de la sélection et de l'élitisme, au démantèlement du service public de l'Éducation Nationale, à la formation des hommes soumise aux critères de la rentabilité financière.

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

UN SYSTÈME INADAPTÉ

De toute part, on nous dit que notre système de formation est inadapté, qu'il produit trop d'échecs, qu'il forme mal, qu'il y a trop de chômeurs diplômés. Les politiques d'austérité menées depuis plus de dix ans ne cessent de comprimer les dépenses d'éducation et accentuent la profonde inadaptation des formations. Notre système éducatif n'est pas seulement dans la crise mais en crise parce que, face à des mutations techniques, sociales, culturelles de très grande ampleur, il est mis dans l'incapacité de répondre aux nouveaux besoins, de s'assigner les nouvelles finalités de notre temps.

LA SÉGRÉGATION SOCIALE

Ce sont d'abord les inégalités, les échecs, la ségrégation sociale. Seulement 10 % d'enfants d'ouvriers et d'employés accèdent à l'enseignement supérieur, alors que ces mêmes catégories représentent 60 % de la population active. Ceux qui ont franchi l'obstacle constituent la plus grande masse des 60 % d'étudiants éliminés avant la fin de leurs deux premières années d'études.

La crise de notre système de formation, c'est aussi sa parfaite inadéquation avec le monde de la production, le mouvement de la vie, c'est aussi l'inadaptation de ses structures et de ses méthodes.

Au moment où nous vivons un prodigieux essor des capacités humaines, où le développement intégral de tous les individus entre dans l'ordre du possible, se profile le risque d'une aliénation où le plus grand nombre se trouverait dessaisi des immenses potentialités matérielles et intellectuelles qu'accumule la société moderne.

LE CARACTÈRE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT N'EST PAS EN CAUSE

La droite nous martèle de l'idée que tous les maux tiennent au caractère public de l'enseignement, à son incapacité à s'adapter aux évolutions du monde moderne. C'est faux. Si notre enseignement traverse une crise aussi profonde, c'est bien parce que les gouvernements qui se sont succédés depuis 25 ans n'ont eu de cesse de canaliser les besoins grandissants de qualification, les aspirations des jeunes à mieux connaître, et pour cela à moderniser, non pas l'esprit public de notre système éducatif mais la manière de le faire servir au redéploiement des intérêts privés. La racine du mal, c'est la recherche du maximum de profit dans le minimum de temps aux dépens des hommes, considérés comme des coûts variables à réduire. C'est là que s'enracinent la vision malthusienne de la formation des hommes, les politiques d'austérité, de sélection, d'élitisme, les coups portés aux atouts originaux du service public.

Nombreux sont les partisans de l'accentuation de la sélection et de la ségrégation sociale à tous les niveaux de l'enseignement. Leur but est d'instaurer un système de formation concurrentiel et à plusieurs vitesses où un petit nombre d'établissements et de formations d'élites répondraient aux besoins immédiats du patronat en travailleurs qualifiés dans des créneaux précis et pour un nombre limité d'emplois pendant qu'une masse d'établissement de seconde zone seraient toujours en proie à l'échec et à l'absence de débouchés.

L'ÉGALITÉ

On ne cesse de nous rabâcher qu'il faut se rendre à l'évidence, que la sélection est inévitable, que la refuser serait hypocrite, qu'il faut l'organiser autrement afin de la rendre acceptable par tous, tout en formant mieux les élites nécessaires.

Et pourtant, elle est déjà à l'œuvre dans tout le système éducatif, elle en est un de ses fondements essentiels. Et c'est elle qui provoque tant d'injustices, tant de gâchis d'intelligence, au point que la France souffre d'un manque criant de jeunes réellement formés et qualifiés ou d'étudiants.

C'est cette sélection par l'échec et par l'argent qu'il faut combattre en revendiquant l'égalité pour tous devant le droit aux études.

Encore plus de sélection et d'élitisme, c'est multiplier les gâchis et aggraver l'inadaptation de notre système de formation.

UNE FORMATION DE QUALITÉ

Tout le monde s'en déclare partisan, mais, dans les faits, la France accuse un retard considérable dans le domaine de la qualification des hommes.

Plus de 40 % d'une classe d'âge sort du système éducatif sans qualification réelle ou sans diplôme. La France est dans le peloton de queue des grands pays occidentaux pour son nombre d'étudiants (voir p. 5). La formation générale débouche de plus en plus souvent sur le vide et la formation professionnelle continue d'être traitée en parent pauvre, loin des mutations scientifiques et technologiques.

PLUS DE MOYENS

Faire du neuf à l'Université exige d'importants moyens financiers et humains. Or, année après année, c'est l'inverse qui se produit.

La France, avec un budget de l'enseignement supérieur représentant 0,43 % du P.I.B., est à la queue des pays européens en matière d'investissement dans l'Université. Le taux d'encadrement de 1 professeur pour 23 étudiants est beaucoup plus faible que chez nos voisins (1 pour 9 en R.F.A., 1 pour 16 au Japon...).

Les suppressions de postes d'enseignant et de personnel ATOS se multiplient, les crédits affectés aux œuvres sociales sont de plus en plus réduits. Ce sont ces chiffres qui produisent le massacre et l'échec à l'Université.

Ils sont la conséquence d'une politique de désengagement financier de l'État dans l'enseignement supérieur à l'heure où les milliards sont engloutis dans le surarmement.

Pour relever les défis de l'an 2000, la France a besoin de plus de diplômés de l'enseignement supérieur. Cela nécessite donc d'augmenter immédiatement les crédits alloués aux universités.

« L'Education Nationale, priorité des priorités ! »

Proclamation contenue dans de nombreux discours. Mais la réalité vécue depuis plusieurs décennies, c'est la persistance de budgets insuffisants pour faire face aux besoins les plus immédiats, c'est l'austérité appliquée à ce budget déclaré « prioritaire ».

ON PEUT DÉPENSER PLUS

La France est loin de se situer dans les premiers rangs des grandes nations dans la part qu'elle attribue à l'enseignement. Elle est même derrière des nations considérées comme moins riches.

Une étude de l'UNESCO, en 81, notait les dépenses suivantes pour l'éducation :

PAYS	% du P.N.B.*
SUÈDE	9,1
CANADA	7,8
U.R.S.S.	7,8
ETATS-UNIS	6,8
JAPON	6,0
AUSTRALIE	6,0
GRANDE-BRETAGNE	5,7
FRANCE	5,1
R.F.A.	4,7

* Produit National Brut.

Depuis cette date, la tendance dans notre pays a plutôt été au recul. A ceux qui n'ont à la bouche que la compétitivité internationale, on pourrait rétorquer qu'il serait bien nécessaire d'entrer dans cette compétition pour l'effort à consentir à la formation.

La France est l'un des pays développés qui investit le moins dans l'enseignement supérieur.

DÉPENSES PUBLIQUES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PAYS	% du P.N.B.*
EN FRANCE, GRÈCE, ESPAGNE, PORTUGAL ...	0,40
EN R.F.A.	0,60
EN U.R.S.S.	0,80
AU ROYAUME-UNI	1,13
AUX ETATS-UNIS	1,17
AUX PAYS-BAS	1,75

La France est non seulement l'un des pays où la proportion d'étudiants est la plus faible (**au 17^e rang dans le monde pour le nombre d'étudiants par habitant**), mais aussi l'un des pays où la dépense par étudiant est la moins importante.

En 1968, les dépenses publiques se situaient (en francs actualisés) à 28.700 francs par étu-

diant. Elles n'ont cessé de décroître : 21.000 en 1980, 20.200 en 1984, 18.800 en 1985 et 18.400 francs en 1986.

Il y a actuellement un peu plus d'un million d'étudiants. Une simple mise à niveau de l'investissement public par rapport à 1986 coûterait donc près de 10 milliards.

Un chiffre considérable si on le ramène aux 23 milliards inscrits au budget 88 de l'enseignement supérieur.

Un chiffre presque dérisoire si on le rapporte aux 500 milliards de la Loi de Programmation Militaire votée en 87 pour les cinq années à venir !

UN AUTRE FINANCEMENT

Qui supporte actuellement la dépense intérieure d'éducation (c'est-à-dire l'ensemble de la dépense de formation initiale et continue) ?

En 1983 :

- l'Etat participait pour 70,0 %
- les collectivités locales pour 14,6 %
- les autres administrations publiques pour 0,3 %
- les entreprises pour 5,2 %
- les ménages pour 9,9 %

Depuis quelques années, la tendance est à une baisse de la participation de l'Etat, la part des autres s'accroissant. La décentralisation se traduit dans les faits par un important transfert de charges vers les collectivités territoriales (ce qui n'est pas sans conséquences sur nos contributions fiscales...).

Parce que la formation est une responsabilité publique et nationale, la contribution de l'Etat doit augmenter.

L'autre volet essentiel, c'est la participation des entreprises. On connaît le refrain actuel : « Il faut réduire les charges des entreprises... ». Dans les faits, l'Etat finance de plus en plus les entreprises sous des formes diverses (notamment de déductions fiscales) pour qu'elles acceptent de recevoir des stagiaires (qui leur procurent d'ailleurs une main-d'œuvre à bon marché...).

Or, les entreprises sont les premières bénéficiaires d'une élévation des niveaux de formation et de qualification. Leur participation au financement de la formation ne serait que justice.

Mais nous refusons un système de « **sponsorisation** » qui soumettrait nos formations universitaires aux besoins de l'économie. **Partisans d'une réelle ouverture sur le monde du travail**, nous n'admettons pas le « pilotage » des Universités par les entreprises.

Il est nécessaire et possible d'augmenter le financement des formations supérieures par :

- le **financement de l'Etat** en choisissant une orientation des dépenses publiques définissant comme **prioritaire la formation** ;
- la **contribution des entreprises** à l'effort public et national de financement de la formation.

L'EUROPE ???

Depuis de longs mois, on nous rebat les oreilles sur le thème de l'Europe, de l'Acte Unique Européen, et, qu'on en fasse une terre promise ou un défi à relever, en tout cas, on est sommé de se plier au « consensus » sur l'Europe si bien relayé par les médias.

On nous permettra, au pays de l'esprit critique, de ne pas sombrer dans l'idolâtrie européenne tant à la mode aujourd'hui, mais d'essayer de comprendre, derrière les slogans et les belles envolées lyriques, ce qu'on nous prépare pour 1992.

« CONSENSUS » ET CAMPAGNE IDÉOLOGIQUE

La thématique européenne est basée sur quelques idées force : premièrement, pas question de s'en sortir hors de l'Europe : c'est l'Europe-terre promise, où la plus grande mobilité des hommes, des marchandises, de l'argent (surtout l'argent, en fait...) et la coopération, permettront aux pays européens de sortir ensemble de la crise.

Deuxièmement, il faut « se préparer » à l'Europe ; c'est l'Europe-défi à relever, au nom de laquelle on en appelle, une fois de plus, aux sacrifices pour que la France soit compétitive en 1992. Toute une campagne idéologique de slogans et de clips, de déclarations politiques et d'émissions économiques (ça fait sérieux et objectif) déferle dans les médias et scelle le « consensus » ; c'est à qui sera le plus lyrique, le plus décidé et le plus efficace à construire l'Europe.

QUELLE EUROPE ?

Il faut se poser la question, au risque de passer pour de vilains petits canards anti-consensuels. S'agit-il d'une Europe de la solidarité entre les peuples, des échanges culturels, d'une véritable coopération ? Tout nous montre qu'il ne s'agit pas de ça... Quelques exemples parmi beaucoup d'autres :

- Le Centre Européen de Formation Professionnelle (CEDEFOP) travaille sur une branche textile-habillement à partir de celles de l'Espagne et du Portugal, là où les classifications sont les plus floues, les salaires les plus bas...
- La Commission européenne des affaires sociales décrit, parmi les « obstacles qui s'opposent au progrès » (sic) le fait que, dans certains pays, les enseignants appartiennent à la fonction publique !
- André HENRY, ancien Secrétaire Général de la FEN et ministre du Temps Libre en 1981, déclare, pour ne pas être en reste : « Notre volonté de faire l'Europe va mettre beaucoup de choses en cause, y compris dans la Fonction publique, mais il ne faut pas avoir peur... ».

Eh bien si, cela fait peur, car, derrière toutes ces déclarations et rapports très officiels, se dessine en filigrane une complète remise en cause des acquis sociaux et démocratiques des peuples d'Europe (et plus particulièrement en France avec la Sécurité Sociale et la Fonction publique) et une précarisation de l'emploi encore plus poussée. Tout ceci au nom de la « compétitivité » et d'une « harmonisation » entre les législations des différents états européens, harmonisation toujours pratiquée vers le bas.

L'EUROPE DE LA FORMATION

En ce qui concerne la formation, le thème de l'Europe-défi est également utilisé pour faire plus facilement accepter aux étudiants les différentes réformes de l'enseignement supérieur pour, en fin de compte, nous amener à avaliser le projet élitiste des différents gouvernements. En même temps, et sans attendre 92, différents programmes sont déjà mis en place au niveau européen, tels ERASMUS, dont un des responsables pour la France est le Président de Nancy II, M. DRUESNES.

L'objectif d'ERASMUS est de permettre à **5 % d'Européens** de faire des études dans un pays tiers de la CEE. Le nombre d'étudiants concernés est pour le moins limité. De plus, les étudiants intéressés par ces programmes d'échanges doivent **passer un concours** après le DEUG ou être admis sur présentation d'un dossier, ce qui signifie en fait une dévaluation de leurs diplômes. Enfin les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse d'un montant moyen de 2.000 Ecus (14.000 F), ce qui signifie que seuls ceux qui peuvent se payer un séjour à l'étranger sont concernés. Vous avez dit sélection sociale ?

Il n'est pas question ici d'échanges et de coopération universitaire à grande échelle qui permettraient d'enrichir notre formation. Par ce programme, il s'agit en fait de dégager une élite de décideurs capables de gérer l'Europe qu'on nous prépare : une Europe de la protection sociale nivelée par le bas, de la précarité et des petits boulots, de la « mobilité », une Europe de la formation à deux vitesses...

ETATS-GÉNÉRAUX ETUDIANTS

Notre refus des projets ministériels ne résulte pas d'un immobilisme suscité par la protection d'on ne sait quels avantages acquis. Ces projets nous semblent aller à l'encontre des besoins du moment.

Des propositions pour l'Université, nous en avons.

En mars 87 ont eu lieu, à Saint-Denis, les Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur. Ils font suite au mouvement de novembre-décembre 86 qui avait permis à toute une génération d'étudiants d'exprimer son refus de la sélection, de l'Université du fric, etc.

Ainsi, ces étudiants, qui refusaient un projet de loi, ont aussi tenu à s'exprimer sur l'Université et particulièrement à élaborer une réflexion sur ce qu'elle devrait être. Les propositions issues des Etats Généraux sont l'expression directe du mouvement de novembre-décembre 86; elles représentent les aspirations et le travail de milliers d'étudiants qui, dans chaque fac, dans chaque UFR, ont exprimé leur point de vue sur ce qui n'allait pas et les solutions que l'on pouvait apporter. Sur chacune de ces propositions, l'UNEF s'est engagée à se battre, quotidiennement, avec les étudiants, et au travers des Conseils.

De nombreuses exigences ont été formulées :

- Tenue rapide d'un collectif budgétaire pour le réengagement financier de l'Etat dans l'enseignement supérieur;
- Gratuité de l'enseignement supérieur;
- Retrait du décret Valade qui représente un pas de plus vers la privatisation des Œuvres Universitaires;
- Développement de la recherche dont le financement public devrait être une priorité nationale;
- Egalité de tous, français et étrangers, devant l'accès à l'Université.

Ce grand travail d'analyse répondait à l'appel de concertation de M. Monory. Il n'a cependant jamais influencé la politique gouvernementale depuis sa parution, alors qu'il représentait les aspirations de milliers d'étudiants qui avaient refusé le projet Devaquet. Ils ont montré que rien ne pouvait se faire à l'Université sans qu'eux – les principaux intéressés – ne soient consultés.

A nous de montrer que ces propositions sont toujours d'actualité.

BOULANGERIE - PATISSERIE

Gérard ORÉFICE

- ◆ *Préparation artisanale*
- ◆ *Prix compétitif pour les collectivités et les associations*

68, rue de Mon-Désert - 54000 NANCY

LES STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (NANCY II)

Le conseil d'administration de l'université a les plus grands pouvoirs. Beaucoup plus que les conseils des études et de la vie universitaire et scientifique. Il peut même décider à la place des UFR.

Chaque UFR est administrée par un conseil à composition variable (10 à 20 % d'étudiants). Ces conseils sont, en principe souverains sur leurs UFR (budget, examens...) en fait le CA peut imposer des décisions qu'il a pris auparavant. Il y a plusieurs conseils droit-sciences-éco, lettres, histoire-géo, sciences du langage, connaissance de l'homme, IEAP, MIAGE, IUT, le conseil d'administration de la bibliothèque dépend aussi de l'université (cette année le CA a imposé à la bibliothèque un budget en régression contre lequel le CA de la bibliothèque avait voté). Au sein de chaque UFR, il peut y avoir des structures consultatives, les départements où siègent en principe 50 % d'étudiants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'essentiel des décisions lui appartient, dans tous les domaines. Il prend ses décisions sur la base des propositions du conseil des études et de la vie universitaire et du conseil scientifique.

Les représentants étudiants y sont en baisse par rapport à l'ancienne représentation. Il comprend 53 membres dont 12 étudiants (2 pour le premier cycle Faculté des Lettres, 3 pour le deuxième cycle et troisième cycle Fac Lettres, 2 pour le collège premier cycle Fac Droit et Sciences Economiques, 3 pour les deuxième et troisième cycles Fac de Droit-Sciences-Eco, 2 pour IUT et UFR Maths et Informatique).

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Il propose au CA les orientations des enseignements de formation initiale et continue. Il instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives... à améliorer leurs conditions de vie et de travail... Il est garant des libertés politiques et syndicales des étudiants.

Il comprend 36 membres dont 14 étudiants :

– 3 pour le Collège premier cycle, Fac Lettres, 3 pour les deuxième et troisième cycle Fac Lettres, 3 pour le Collège premier cycle Fac Droit, Sciences-Eco, 3 pour les deuxième et troisième cycles Droit, 2 pour les IUT et UFR Maths et Informatique.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Il propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue... sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur le projet de création ou de modification des diplômes d'établissement... L'entrée des étudiants de troisième cycle dans ce conseil est importante puisqu'elle permet pour la première fois aux étudiants de s'exprimer sur la politique de recherche de l'Université.

Le gouvernement, en 1986, a amputé, la recherche d'un crédit de 3 milliards, mesure qui correspond à la volonté du démantèlement du CNRS.

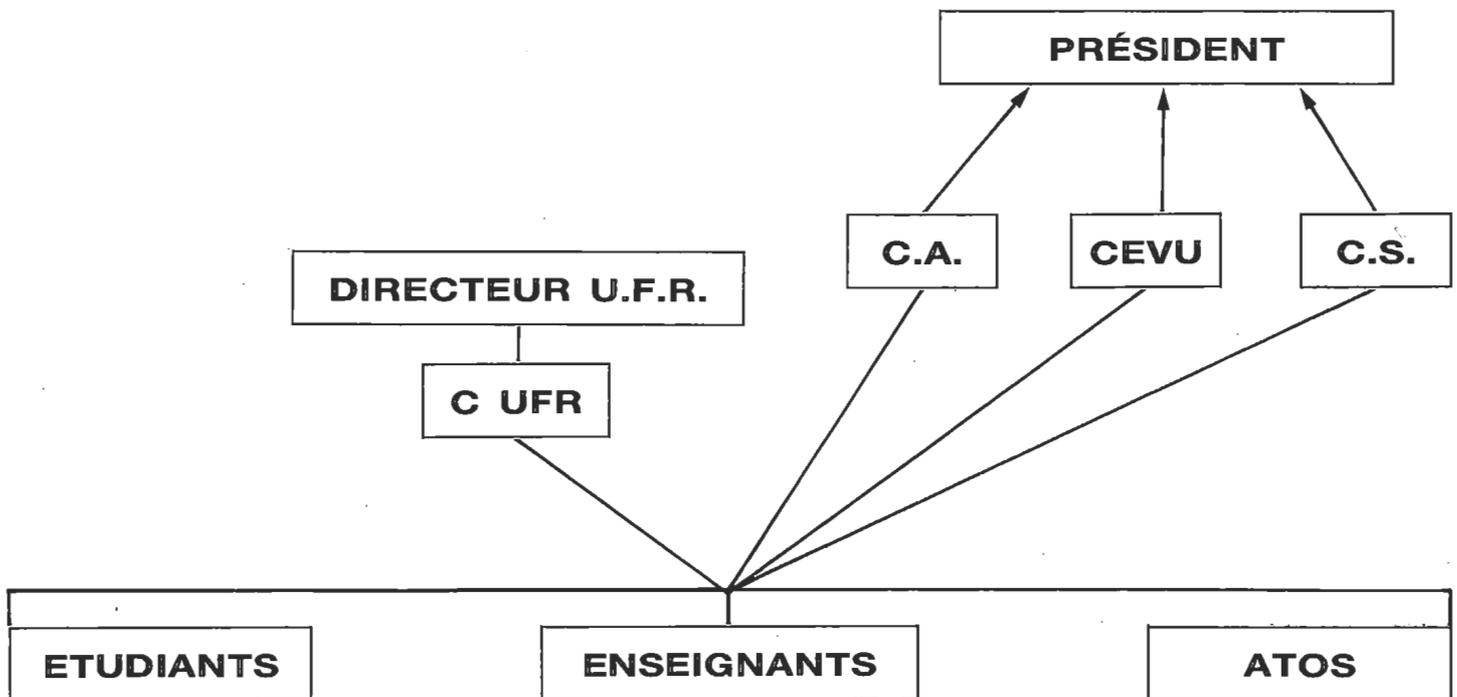
Ce conseil comprend 38 membres dont 4 étudiants, 2 pour la Faculté de Lettres, 2 pour la Faculté de Droit et Science-Economique.

CONSEIL D'UFR : UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Chaque conseil d'UFR correspond à une unité d'enseignement :

– Ex : Conseil d'UFR Lettres, Conseil d'UFR Sciences Historiques et Géographiques.

Les statuts de ces différents conseils ont été fixés l'année dernière. La représentation des étudiants est en nette diminution par rapport aux anciens statuts. Les personnalités extérieures apparaissent dans ces conseils au détriment de la représentation des étudiants. L'UNEF, dès le début, était hostile à la présence des personnalités extérieures dans les conseils et l'expérience que nous avons eue depuis ne fait que confirmer ces positions; en effet certains UFR ont eu bien du mal à trouver des personnalités qui acceptent de siéger dans les conseils. Lorsqu'elles acceptent, elles ne viennent que rarement, mais n'oublie pas de donner des procurations à certains profs. Elles donnent donc la possibilité aux professeurs d'être sur-représentés.



L'UNEF EST LE SYNDICAT MAJORITAIRE A NANCY EN VOIX ET EN SIÈGES, LES ÉLUS SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE OCCUPENT 53 SIÈGES.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.R.O.U.S.

Patricia DAGUERRE
Laurent WILD

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY II

Marie-France AGNOLETTI
Emmanuel DEGRITOT
Djamil FAYE
Anne MARCHAND
Guillaume MARTIN

AU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Fabien ALMÉRAS
Virginie CANALS
Patricia DAGUERRE
Jacques LAZZARATTO
Guillaume MARTIN
Denis RAPENNE

AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Philippe BRAILLARD

AUX DIFFÉRENTS CONSEILS D'U.F.R. DE NANCY II

U.F.R. Lettres

Marielle BELLEVILLE
Laure CHARROY
Pierre CHRISTOPHE
Jean-François DIANA
Mylène JACQUOT
Patrick JOUIN
Henri LARSKI
Jean-Baptiste LECLÈRE
Chantal PIERRE
Devra PITT
Catherine PRIVET
Jean-François VEXLARD

U.F.R. Histoire Géographie

Claude BOSSU
Philippe BRAILLARD
Patricia DAGUERRE
Eloi DORADO
Denis GENTON
Maryse MALTEI
Anne MARCHAND
Pierre MATHIS
Fabrice MONTEBELLO

U.F.R. Langues et Littérature Etrangère

Christine BALTZER
Odile BEGIN
Marcelle BELMOSTEFAOUI
Ludovic MECHIN

U.F.R. Sciences du Langage

Hervé ADAMI
Philippe L'HUILLIER
Sylvain TENDAS

U.F.R. Connaissance de l'Homme

Marie-France AGNOLETTI
Patricia BOLLINGER
Pascale CLAUDIN
Bruno MARTIN
Eric PAX

U.F.R. Droit - Sciences Economiques

Guillaume MARTIN
Laurent WILD
Laurent SERRIER

I.E.A.P.

Denis RAPENNE
Laurent SCHMITZ

L'ACTION DES ÉLUS

Rentrée 87. Les problèmes s'accumulent.

Perdus dans les démarches administratives, les nouveaux bacheliers s'égarent dans leur orientation, se voient refuser l'inscription à certains éléments, passent leurs premières heures de cours assis par terre, tassés contre les murs du fond. C'est aussi la découverte des montants des droits d'inscription. Du double montant pour les étudiants se trouvant entre le DEUG et la licence... Certains n'ont pas encore reçu de réponse à leur demande de dérogation. D'autres se voient refuser les formulaires d'exonération par les secrétariats. D'autres, encore, découvrent que leur bourse ne sera pas maintenue. Malgré de multiples démarches individuelles en direction de l'administration, rien n'y fait : refus ou non-réponse aux demandes de dérogation compromettant l'inscription, absence de formulaires d'exonération, etc.

Et ce sont des dizaines d'étudiants qui se succèdent au local de l'UNEF. D'autres, fatalistes, tirent un trait sur cette Université à laquelle ils pensaient pourtant avoir le droit d'accéder...

Devant l'ampleur du phénomène et la gravité du problème, l'UNEF appelle à la tenue d'une assemblée générale « pour la défense de notre droit aux études ».

Il y eut d'abord cette lettre ouverte signée par plus de mille étudiants...

Puis... devant l'impossibilité de mener un dialogue constructif avec l'administration... « Trois cents étudiants forcent la porte du conseil d'administration de Nancy II ».

Le Président nous reçut, se défila devant de nombreuses revendications « placées sous la responsabilité du Ministère » mais examina toutes les demandes de dérogation. Les secrétariats furent enfin disposés à délivrer les formulaires qu'ils n'avaient possédés jusqu'alors.

Lettre ouverte des étudiants de la Faculté de Nancy II, réunis en assemblée générale le 3 novembre 1987. Le 4 novembre 1987.

A Monsieur le Président de l'Université,
A Monsieur le Recteur,

Actuellement, les 4/5èmes de licence sont remis en cause dans plusieurs UFR. Les formulaires de demande de maintien de bourse sont systématiquement refusés dans les secrétariats, ainsi que les formulaires de demande d'exonération des droits d'inscription.

A cela s'ajoutent des menaces sur le nombre de postes des personnels ATOS, des cours et des TD surchargés...

Tout cela concourt à la dégradation des conditions de vie et d'études à Nancy II.

Ces problèmes sont d'origine budgétaire et ont pour cause le désengagement financier de l'Etat, notamment en ce qui concerne les CROUS et la sécurité sociale étudiante. Nous arrivons à un système à deux vitesses et à un dévaloppement de la ségrégation sociale. NOUS REFUSONS CETTE POLITIQUE. NOUS DEMANDONS :

- que les services de scolarité délivrent les formulaires de maintien de bourses, et l'exonération des droits d'inscription à tout étudiant qui en fera la demande ;
- qu'une commission de maintien de bourse, d'une part, et d'exonération des droits, d'autre part, soient instituées pour examiner les demandes. Ces commissions comprendront des représentants étudiants ;
- que le principe des 4/5èmes de licence soit préservé, afin que chaque étudiant qui répond aux critères puisse en bénéficier, sans payer un double droit d'inscription, ni perdre le bénéfice des bourses (respect de la décision prise par le conseil d'Université le 28 octobre 1977).
- que l'Université prenne des engagements précis sur le maintien des postes de personnel ATOS ;
- que l'Université s'engage à ne pas augmenter les droits d'inscription l'an prochain ;

vie universitaire

Trois cents étudiants forcent la porte du conseil d'administration de Nancy II

Trois cents étudiants de la faculté des lettres ont forcé la porte du conseil d'administration de Nancy II, jeudi après-midi. La manifestation avait été organisée pour dénoncer « l'aggravation de la sélection à l'université ».



« Dans la continuité du mouvement étudiant de décembre 86... »

(Photo Bernard UTARD)

Une assemblée générale réunissant quelque cent étudiants. Une manifestation en regroupant trois cents étudiants, décidant d'aller porter en cortège mille trente pétitions au conseil d'administration de Nancy II. La faculté des lettres de Nancy II a été le théâtre de leur des mouvements contestataires.

Budget

« Nous nous situons dans la continuité du mouvement étudiant de décembre 86. En descendant dans le détail, nous avons réussi à faire reculer le gouvernement. Depuis quelques jours, nous sommes réunis à la faculté des lettres, nous examinons une annotation des problèmes de l'an passé. La sélection et la discrimination sociale...

Les étudiants de la fac de lettres de Nancy s'attaquent aux problèmes budgétaires. « C'est parce que le budget n'est pas suffisant que nous sommes en cause certains acquiescent comme l'autorisation de s'inscrire en licence lorsqu'on a réussi seulement quatre « cinqièmes » des épreuves du DEUG. Cette année, l'administration demande aux étudiants dans ce cas de payer deux fois les droits d'inscription : 450 p pour terminer le DEUG et 450 p pour la licence ».

Dérogations et bourses

Réunis à l'appel de l'UNEF, les étudiants syndiqués et non syndiqués ont également critiqué l'absence de réponse aux demandes de dérogations déposées à la rentrée pour obtenir l'autorisation de

passer le DEUG en quatre années... formule qui intéresse particulièrement les étudiants salariés.

Enfin, l'assemblée générale regroupant une centaine d'étudiants a manifesté son indignation devant le refus de fournir des formulaires de maintien de bourse aux étudiants redoublants ou n'ayant pas obtenu la totalité des éléments de leur année d'étude.

A l'issue de leur assemblée générale, les étudiants sont allés au conseil d'administration de l'université de Nancy II, expliquer leur mécontentement et remettre leur pétition signée par mille trente étudiants.

Six délégués ont été reçus par le doyen Druane et ont lu le texte de leurs revendications. « Nous n'avons pas eu la possibilité d'avoir le dialogue » ont ensuite rapporté les six

étudiants aux trois cents manifestants qui les attendaient dans la

Un vote à main levée a décidé, à l'unanimité, d'envahir la salle du conseil d'administration dans le calme pour obtenir un rendez-vous et des engagements précis. Après cette intrusion, il a été convenu que le président de Nancy II rencontrerait les étudiants dans des délais très brefs.

Trois délégués ont été élus pour aller ce samedi 14 novembre à Paris, représenter la faculté des lettres de Nancy au comité de liaison national. Dès et déjà, un appel à une manifestation nationale le 15 novembre, à Paris, devant l'Assemblée nationale.

En novembre 87, le budget passe à l'assemblée nationale. La proposition gouvernementale est scandaleuse. Une hausse ridicule qui ne correspond à rien eu égard à l'inflation et au nombre croissant d'étudiants. Un budget qui, pour la première fois, est inférieur à celui consacré à l'armement.

C'est choisir la militarisation (en temps de paix) au détriment de la formation et de la recherche, essentielles à l'économie et au rayonnement du pays.

C'est le refus clairement exprimé de régler les « exigences » de l'enseignement supérieur :

- Une infrastructure adaptée aux « deux millions d'étudiants en l'an 2000 » ;
- Plus d'enseignants ;
- Plus de livres ;
- Un matériel moderne et en quantité suffisante pour une formation de qualité ;
- Une aide sociale développée.

Cela signifie plus de moyens financiers et demande un investissement conséquent dans l'Education nationale.

L'UNEF, au niveau national et local, s'engage alors, avec tous les étudiants conscients des conséquences d'un tel budget, dans la lutte « pour le réengagement de l'état dans l'enseignement supérieur ».

Dès le début de l'année, toutes nos revendications se heurtaient au mur du budget.

Dédoublément d'amphis ? Pas assez de locaux !
Dédoublément de T.D. ? Pas assez d'encadrement !
Livres en plus grand nombre ? Pas assez d'argent !

- Parce qu'il est urgent de sortir l'Université de la crise dans laquelle elle s'enfonce ;
- Pour la sauvegarde de notre droit aux études ;

- Pour l'amélioration de nos formations, nous avons fait du budget notre cheval de bataille.

Dès le début de l'année et dans tous les conseils (UFR, administration, CROUS), les élus « solidarité étudiante » de l'UNEF exigent :

- au niveau national, le réengagement de l'état ;
- au niveau local, d'autres choix financiers.

Nous disons NON, par exemple quand :

- dans les UFR, le budget s'oriente vers l'achat de livres réservés à des recherches très spécialisées au détriment de celui des livres de base indispensables au premier cycle
- au conseil d'administration du CROUS, une part importante du budget est consacrée à la construction d'une résidence universitaire grand luxe (salle de bain individuelle) qui a la particularité d'être excentrée du campus et réservée à une minorité d'étudiants sélectionnés pour le technopôle. Pendant ce temps, les cités traditionnelles, même rénovées (enfin, cet été les travaux commencent !) ne suffisent pas à accueillir le flot croissant des demandeurs ;
- dans les conseils d'université, on sacrifie la filière traditionnelle éco (suppression de T.D. et de polys) et on investit largement dans le pôle de gestion...

Au Conseil d'administration du mois de juin, nous refusons de voter le budget et proposons une motion exigeant le réinvestissement de l'état par le biais d'un collectif budgétaire. Le C.A. votera alors, à l'unanimité moins une abstention, une motion adressée au ministère lui « demandant » plus de crédits pour l'enseignement supérieur. C'est le résultat d'une campagne de pétitions qui a recueilli plusieurs centaines de signatures.

HALTE AU CONSENSUS DE LA SÉLECTION ET DE LA PÉNURIE !

Au mois de juin, le Conseil d'Administration de NANCY II va se réunir avec à l'ordre du jour le vote du budget pour la prochaine année universitaire.

Dans la logique de la baisse du budget de l'enseignement supérieur, il est évident que le budget de l'Université de NANCY II va être la consécration de la pénurie et du désengagement financier de l'Etat.

Ce désengagement correspond à un choix de politique universitaire : celle de l'élitisme social, celle de l'Université à plusieurs vitesses.

Les élus "solidarité étudiante" de l'U.N.E.F voterons contre le budget de misère qui condamne certains de nos cours à disparaître, qui nous prive de matériel, d'enseignants (nombre de cours sont actuellement assurés par des vacataires et ceux-ci vont voir leur contrat non renouvelé faute de crédits !) et dévalorise nos diplômes, qui aggrave nos conditions d'études et accroît la sélection sociale aux examens.

Il nous faut refuser cette logique du déclin de nos formations et exiger des réponses concrètes à toutes nos revendications :

- Nous demandons plus de moyens pour notre université :
- pour la création de postes d'enseignants
 - pour la création de postes de personnels A.T.O.S.
 - pour plus de livres dans nos bibliothèques
 - pour la non augmentation des droits d'inscription.

QUAND (CERTAINS) ÉLUS ENSEIGNANTS S'EXPRIMENT DANS LES CONSEILS...

◆ NOUS DEMANDONS PLUS DE LIVRES ?

« Un étudiant ne pouvant pas s'acheter les livres (contenus dans la bibliographie de début d'année) n'a rien à faire à l'Université. »

« Si nous achetons des livres, les étudiants les volent, alors... »

◆ NOUS REFUSONS LES MESURES DISSUASIVES (contrôle continu, assiduité, à l'égard des salariés ?

« Un étudiant salarié n'est pas un étudiant sérieux. »

◆ NOUS PROTESTONS CONTRE LES AMPHIS SURCHARGÉS, LES T.D. ?

« Ce n'est pas la peine de dédoubler les amphis, dans deux mois vous ne serez plus que la moitié ! »

« Les étudiants issus de milieux défavorisés auraient dû choisir des formations courtes. »

◆ NOUS DEMANDONS LA RÉDUCTION DU COÛT DES ÉTUDES ?

« L'université n'est pas faite pour eux, ils n'ont pas les moyens de faire des études sérieuses... »

« Ne nous faites pas perdre de temps avec vos questions, on est déjà bien gentils de vous accepter à nos réunions. »

LETTRE DES ÉTUDIANTS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANCY II.

La conférence des Présidents d'Université a voté à l'unanimité pour un collectif budgétaire dès le printemps 1988 et l'élaboration d'une loi de programmation pour l'enseignement supérieur et estimé ainsi l'insuffisance des crédits attribués à l'ensemble. Par conséquent, nous vous demandons d'aller jusqu'au bout de cette logique, de refuser le budget de pénurie que nous propose le Ministère.

Ce n'est pas avec un tel budget que l'Université va pouvoir réellement fonctionner.

Nous demandons avec les élus U.N.E.F. que le Conseil d'Administration de NANCY II vote une motion exigeant le réinvestissement de l'Etat, par le biais d'un collectif budgétaire pour le mois de juin 1988.

NOM :	PRENOM :	UFR :	SIGNATURE :

BILLET

“RÉVOLUTION FRANÇAISE”

Le 14 juillet 1989 risque de n'être pas tout à fait pareil aux autres, on s'en doute... Pourtant, il serait regrettable que le bicentenaire de la Révolution Française se résume à une commémoration (ça fait un peu funèbre et enterrement) ou sombre carrément dans la glorification des Chouans.

Qu'on comprenne notre inquiétude : il devient à la mode, depuis quelques années, de réhabiliter la chouannerie (en plus, c'est très romanesque; « très chère, vous avez vu "Chouans" ? ») au nom d'un certain anticonformisme et de la volonté de casser les tabous.

Notons d'abord qu'il a toujours existé tout un courant de pensée en faveur des Chouans et de la contre-révolution; pourquoi pas, après tout, il y en a bien qui nient l'existence des camps d'extermination nazis, au nom, toujours, de la volonté de casser les tabous.

Mais il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui c'est la philo-chouannerie qui devient un dogme, un tabou; les Chouans combattants de la liberté contre la terreur révolutionnaire... Je ne sais pas si ces « combattants de la liberté » – et les féodaux qui les envoyaient – avaient la moindre idée de ce que pouvait bien signifier la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen...

Oui, mais, me diront les casseurs de tabous et autres rétablisseurs de vérité patentés, cette belle Déclaration a, en fin de compte, débouché sur la Terreur avec un grand "T" et beaucoup de rouge (la terreur blanche, on s'y attarde moins, ma foi, que voulez-vous, on peut choisir ses morts, non ? On est encore en démocratie, que diable).

Eh, oui, la Terreur révolutionnaire, c'est 500.000 suspects dont 17.000 exécutions (sans compter les exécutions sommaires dans les deux camps). La Terreur, elle a existé, mais il est aussi grotesque de vouloir réduire la Révolution à la Terreur, pour justifier l'ordre établi, que d'en faire une époque pleine de belles déclarations, de fleurs et de « tout-le-monde-il-est-beau-tout-le-monde-il-est-gentil » pour noyer ce qui fait l'essentiel de la Révolution : la rupture brutale, radicale, de l'ordre établi, le système féodal.

« La Révolution est un objet chaud », elle est au centre d'intenses luttes d'idées. C'est bien pour ça qu'en ces périodes « d'ouverture » et de « dépassement des clivages », il y a un réel danger de voir une année et un 14 juillet 1989 un peu morose, un peu trop commémoratif...

Souhaitons, et faisons en sorte que 1989 – et les années suivantes, pourquoi pas ? – voient revivifier les idéaux de la Révolution Française. Elle a accompli certains de ces idéaux, et les portes qu'elle a entrouvertes ne sont pas près de se refermer : égalité, droit au travail et à la formation, forme de démocratie très poussée... Des portes restent à ouvrir, des idéaux attendent d'être concrétisés.

Les CROUS sont, théoriquement, des organismes publics d'aide sociale. Leur fonction est la gestion des aides indirectes de l'Etat (les aides directes telles que les bourses sont gérées par le rectorat).

Ces aides sociales jouent un rôle déterminant : elles doivent supprimer ou réduire les injustices devant le logement, la nourriture, la vie culturelle... facteurs essentiels pour mener ses études dans de bonnes conditions.

CROUS

Cette mission initiale, les CROUS l'ont plus ou moins suivie par le passé. Leur création permet le « Boom universitaire » des années 60 caractérisé

par un accroissement considérable du nombre d'étudiants et par l'accès à l'Université de couches sociales plus défavorisées.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Ces quelques articles vont tenter de vous le montrer.

LE C.R.O.U.S.

(CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES)

75, rue de Laxou - 54042 NANCY Cédex - Tél. 83.40.02.32

Ouvert de 8 heures à 11 h 45 et de 13 heures à 16 heures, sauf samedis, dimanches et jours fériés.

« Le C.R.O.U.S., établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, assure aux étudiants, à condition d'être bénéficiaires des Œuvres, un ensemble de services garantissant des conditions de vie et de travail minimales : Restaurants Universitaires, Cités Universitaires, Appartements H.L.M., Service Liaisons Etudiants Entreprise, Service Emploi, Informations diverses, Prêts d'Honneur, Fonds de Solidarité Universitaires, Accueil des Etudiants étrangers... »

POUR ÊTRE BÉNÉFICIAIRE DES ŒUVRES

Se présenter au C.R.O.U.S. avec sa carte d'étudiant et remplir les conditions suivantes :

- 1) Inscription régulière dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité Sociale étudiante;
- 2) Avoir moins de 26 ans au 1^{er} novembre de l'année universitaire;
- 3) Avoir obtenu un succès scolaire pendant les deux dernières années universitaires;
- 4) Ne pas percevoir de rémunération personnelle supérieure à celle correspondant à l'indice 254 de la fonction publique.

Le bénéfice des œuvres est valable dans les autres C.R.O.U.S.

LES DÉROGATIONS

Il faut s'adresser au service social du C.R.O.U.S.

Pour les points (2) et (3) elles sont systématiques en cas de service national, d'études particulièrement longues, d'arrêt médical...

Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants étrangers (moins de 30 ans pour la première inscription, sinon moins de 35 ans).

En cas de problème, pour bénéficier de ce droit, n'hésitez pas à contacter l'élu Unef FRUF UGE qui siège au Conseil d'Administration du C.R.O.U.S.

LE SERVICE SOCIAL

Il est formé par les assistantes sociales du C.R.O.U.S. Elles interviennent dans la constitution et le suivi d'un dossier de FSU et d'avance sur bourses. Leur mission est la suivante : information et aide matérielle, financière, médico-sociale et psychologique. Elles reçoivent sur rendez-vous et à leur permanence au C.R.O.U.S. et dans les facultés.

LE SERVICE LIAISON ÉTUDIANT-ENTREPRISE

Il organise de nombreuses visites d'entreprises et de conférences faites par des professionnels. Vous pouvez lui faire parvenir vos suggestions.

LE SERVICE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Il se charge de l'accueil, de l'inscription universitaire, de la bourse et du suivi des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français.

LE SERVICE D'INFORMATION

Il offre des renseignements pratiques aux étudiants et facilite la recherche d'un emploi temporaire.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ UNIVERSITAIRE

Géré par le C.R.O.U.S., il permet de fournir une aide financière aux étudiants en difficulté. Pour l'obtenir, tu dois remplir un dossier auprès de l'assistante sociale du C.R.O.U.S. Le F.S.U. est attribué par une commission où siègent les élus UNEF FRUF UGE; adresse-toi à eux pour être appuyé. Le F.S.U. accorde des dons, des prêts et aide à payer la taxe d'habitation, mais son budget est trop faible pour faire face à l'ensemble des besoins.

1978 : + 0 % - 79 : + 2 % - 80 : + 0 %

82 : + 20 % - 83 : + 0 % - 84 : + 6,2 %.

On constate que, sauf en 82, les hausses sont insuffisantes, soit inexistantes. Pour que le F.S.U. réponde à ses objectifs, il est nécessaire que la dotation budgétaire soit sérieusement augmentée.

LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Six restaurants universitaires sont gérés par le C.R.O.U.S.

- ♦ **MONBOIS**
138, avenue de la Libération - 54000 NANCY
Tél. 83.96.19.89
500 libre service Cafétéria plus Brasserie
- ♦ **COURS LÉOPOLD**
16, cours Léopold - 54000 NANCY
Tél. 83.32.33.87
780 libre service Brasserie-Cafétéria
- ♦ **MÉDREVILLE**
73, rue de Laxou - 54000 NANCY
Tél. 83.27.52.73
500 libre service Cafétéria
- ♦ **MONPLAISIR**
Rue J.-Callot - 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.51.01.90
1 000 libre service Cafétéria plus Brasserie
Salle médico-sociale de 100 places
- ♦ **BRABOIS**
R.N. 74 - 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.55.42.08
700 libre service Brasserie-Cafétéria
- ♦ **SAURUPT**
26, rue de Saurupt - 54000 NANCY
500 places Cafétéria

LES CITÉS UNIVERSITAIRES

Le C.R.O.U.S.

met à la disposition des étudiants différents types de logements :

- les résidences universitaires,
- les studios et appartements H.L.M.

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

- ♦ **MONBOIS**
2, rue L.-Beauchet - 54000 NANCY
Tél. 83.96.19.89 - 747 chambres
- ♦ **SAURUPT**
26, rue de Saurupt - 54000 NANCY
Tél. 83.51.08.90 - 475 chambres
- ♦ **BOUDONVILLE**
61, rue de Boudonville - 54000 NANCY
Tél. 83.96.59.23 - 684 chambres
- ♦ **N.-D. DE LOURDES (filles)**
3, rue N.-D. de Lourdes - 54000 NANCY
Tél. 83.55.45.14 - 180 chambres
- ♦ **MONPLAISIR**
Rue J.-Callot - 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.51.01.90 - 602 chambres
- ♦ **HAUTE MALGRANGE (garçons)**
Rue J.-Lamour - 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.55.21.55 - 240 chambres
- ♦ **CHARMOIS**
Allée du Charmois - 54500 VANDŒUVRE
Tél. 83.51.06.55 - 504 chambres
- ♦ **MÉDREVILLE**
28, rue Aristide-Briand - 54250 LAXOU
Tél. 83.27.06.55 - 483 chambres
- ♦ **PLACIEUX**
Boulevard Maréchal-Lyautey
54600 VILLERS-LÈS-NANCY
401 chambres plus 484 chambres

LES LOGEMENTS H.L.M. MEUBLÉS

- Le C.R.O.U.S. gère :
- des studios pour célibataire : Jarville et Vandœuvre
 - des appartements F2 et F3 pour jeunes ménages au Haut-du-Lièvre, à Saint-Max, Vandœuvre, Champ-le-Bœuf.

LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

Le C.R.O.U.S. est géré dans chaque académie par un conseil d'administration présidé par le recteur. Le C.A. élit des délégués pour le représenter au niveau national au C.N.O. (Conseil National des Œuvres).

Le C.A. est composé de représentants étudiants (17 sur 24), du personnel ATOS, de représentants de l'Etat, de la Région...

Il élabore et détermine toute la politique du C.R.O.U.S. Ce qui y est décidé est donc déterminant pour nos conditions de vie et d'étude. Pourtant, lors des élections étudiantes du 8 avril 87, la participation au vote fut de 4,84 %. Pourcentage ridiculement bas lorsqu'on connaît l'enjeu.

La méconnaissance des structures administratives du C.R.O.U.S. peut expliquer la désaffection des urnes et le relatif manque d'intérêt pour ce qui s'y passe.

Espérons que ces quelques articles auront pu vous faire mesurer la nécessité pressante qu'ont les étudiants à prendre la place qui est la leur dans les instances universitaires (C.R.O.U.S. et Université).

**DÉCRET VALADE
du 8 mars 87**

pourquoi ?

Ce décret portant sur les C.R.O.U.S. fut élaboré par le gouvernement Chirac. Trois mois à peine après le retrait du projet Devaquet, le but est le même : privatiser l'enseignement supérieur.

L'intermédiaire choisi : l'aide sociale qui permet à des milliers d'étudiants de poursuivre leurs études.

comment ?

Par une remise en cause du fonctionnement démocratique.

Le décret Valade rompt avec la traditionnelle gestion paritaire. Il diminue la participation étudiante (7 sur 24 membres du C.A.), il institue une véritable main-mise du ministère sur les décisions; quatorze fonctionnaires ou représentants de l'état auxquels s'ajoute le recteur, Président du Conseil. Ainsi, les sept représentants étudiants et les trois du personnel ATOS, constituent un nombre dérisoire.

Par une remise en cause du service public.

L'état retire trois millions de francs du budget des œuvres. Il donne, dans le même temps, la possibilité aux C.R.O.U.S. de passer des conventions avec le privé.

Etranglée financièrement, l'aide sociale ne peut plus jouer son rôle.

Leur caractère public remis en cause, les C.R.O.U.S., peu à peu, se privatisent, abandonnent leur raison d'être, ils deviennent pour ceux qui les gèrent « des entreprises comme les autres » (sic !).

LES ŒUVRES EN PÉRIL

Le C.R.O.U.S., créé en 1948, est un organisme public d'œuvres sociales au service des étudiants, qui gère : les R.U. (Restaurants Universitaires), le F.S.U. (Fonds de Solidarité Universitaire), les cités universitaires, et a pour fonction d'assurer l'accès à l'Université à un plus grand nombre d'étudiants des catégories sociales les plus défavorisées afin d'aboutir à une démocratisation de l'Université.

Aujourd'hui, les œuvres universitaires ne remplissent plus leur rôle et nombreuses sont les attaques qu'elles subissent :

- Hausse régulière des loyers (parfois même deux fois en 3 mois) ;
- Hausse des tickets de R.U. (avec maintenant rupture de la parité état-étudiants)*, à deux vitesses avec les chaînes brasserie pour ceux qui ont les moyens ;
- Dégradation des services : de la qualité du R.U. à celle des chambres ; les cités universitaires, à l'heure actuelle, ne sont plus rénovées et, à certains endroits, les locaux sont devenus insalubres et les conditions de vie sont déplorable.

La rénovation des cités nous est promise depuis plusieurs années mais elle n'est pas encore engagée.

De plus, l'objectif de deux millions d'étudiants nécessite la reconstruction de nouvelles structures d'accueil, et, à Nancy par exemple, aucune cité, aucun R.U. n'a été construit depuis environ 1975.

Voici donc le lot quotidien qui nous est offert par le C.R.O.U.S. et c'est le résultat d'une politique budgétaire mise en place depuis quelques années ; d'une part au niveau régional, nous pouvons constater une nette tendance à la baisse des investissements, la politique nationale étant l'étranglement financier engendré par le désengagement de l'état dans les œuvres sociales universitaires. Ainsi donc, cette politique ouvre la

porte à l'injustice et à la sélection sociale contre laquelle nous, U.N.E.F., nous nous sommes toujours élevés.

Nous disons qu'il est nécessaire de renverser la vapeur et la clef de ce changement est le **RÉENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES** et une augmentation considérable du budget des C.R.O.U.S.

En outre, les États Généraux de mars 87 ont produit un certain nombre de propositions sur lesquelles nous nous battons, entre autres :

- Augmentation des crédits de postes de personnel.
- Participation paritaire et avec pouvoir décisionnels des étudiants aux structures de gestion des C.R.O.U.S. (ainsi qu'étrangers et personnel A.T.O.S.) ;
- Le gel du prix du ticket du R.U. ;
- Le rétablissement de la parité État-Étudiants ;
- Un tarif réduit pour les étudiants bénéficiant de l'exonération des droits d'inscription ;
- La construction de nouvelles unités locales de résidence universitaire les plus proches possible des lieux d'études ;
- Gel des loyers ;
- Revalorisation des A.P.L.

Quels sont nos moyens d'action pour faire aboutir ces propositions ?

L'U.N.E.F. participe aux structures décisionnelles du C.R.O.U.S. puisqu'elle possède deux élus au C.A. ; elle exige une participation étudiante élargie. Ensuite, il est nécessaire que nous soyons informés de tout ce qui se décide au C.R.O.U.S. afin de mieux pouvoir réagir et mieux comprendre ce que nous vivons.

Avec la F.R.U.F. (Fédération des Résidents Universitaires) organisons-nous au sein des résidences pour gagner sur la proposition de l'U.N.E.F., elle est un outil considérable pour la défense des droits des résidents et pour revendiquer de meilleures conditions de vie et une meilleure justice sociale .

* L'étudiant donnant plus que l'état : 9,30 F pour 6 F.

QUELQUES CHIFFRES

A NANCY :

- La première cité universitaire fut construite en 1930.
- Sept le furent de 1964 à 1968.
- La dernière en 1973.
- Le premier restaurant universitaire fut construit en 1959.
- Trois le furent entre 1963 et 1967.
- Les 2 derniers en 1971 et 1975.
- Depuis 1975, le nombre d'étudiants a plus que doublé.

VOYAGE A TRAVERS L'AIDE SOCIALE

Le système d'aide sociale, qu'elle soit directe (bourses, cité universitaire...) ou indirecte (restaurant universitaire...) est géré par les centres régionaux des œuvres universitaires et sociales (C.R.O.U.S.) et par le centre national des œuvres (C.N.O.) à l'exception des bourses gérées directement par les rectorats.

Quelle que soit la forme, l'aide sociale est un élément déterminant pour la réussite des études, surtout pour les étudiants issus des milieux défavorisés.

Elle est également un atout pour le pays, car sans elle, la grande majorité ne pourrait pas suivre d'études.

Elle représente un investissement pour la formation des cadres, des techniciens, des ingénieurs, des chercheurs dont le pays a besoin.

Or, des orientations sont prises qui ne vont pas dans le sens de son développement pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

Dans son ensemble, elle se dégrade.

Elle ne permet plus d'assurer de bonnes conditions de vie et d'études aux étudiants et surtout à ceux qui viennent de milieux défavorisés :

- baisse du pouvoir d'achat des boursiers;
- difficulté d'obtenir un logement;
- hausse du prix du ticket du restaurant universitaire.

LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE

Les prix des repas en augmentation constante et la qualité qui laisse à désirer font qu'il existe aujourd'hui une baisse de la fréquentation et une situation financière difficile.

Les propositions du ministère de l'Éducation Nationale sont :

1. Laisser une liberté de tarifs à ses C.R.O.U.S. et créer soit des chaînes à supplément, soit des brasseries, soit des fast food;
2. Donner la gestion d'un certain nombre de R.U. à des organismes privés et prendre un certain nombre de mesures pour "faire revenir les étudiants sur le campus" (cf. animation);
3. D'augmenter le prix du ticket de R.U. à 9,50 F à la rentrée et même plus rapidement.

Pour améliorer nos restau-U, nous proposons : de développer les restau-U, notamment en augmentant leur fréquentation, et, pour cela :

1. Garder le prix du repas tel qu'il est instaurer un tarif réduit pour tous les repas servis les soirs et les week-ends pour tous les bénéficiaires des œuvres;
2. Instaurer un tarif réduit sur les repas de midi au profit des étudiants boursiers;
3. Mettre en place des commissions restau-U qui veilleront à la diversité, à l'équilibre diététique et à la qualité des repas servis, ainsi qu'à l'organisation pratique des restau-U (horaire d'ouverture, nombre de chaînes...);
4. Investir dans la qualité des repas et la rénovation des restau-U et non pas dans des systèmes (brasseries, fast-food) qui ne correspondent pas à nos besoins.

LE LOGEMENT ÉTUDIANT

106 000 chambres en cité-U pour plus d'un million d'étudiants, 9m² pour un prix d'hôtel dans des bâtiments qui vieillissent.

Des milliers d'étudiants sans logement au mois d'octobre (ils étaient 3 000 à Toulouse l'an dernier).

Et le ministère propose :

- d'arrêter la construction de nouvelles cité-U;
- de laisser la gestion de certaines cités à des organismes privés;
- de passer des contacts avec les sociétés H.L.M. pour qu'elles acceptent des étudiants.

Assez de logements chers, petits et insalubres

Nous proposons :

1. De rénover les cités existantes et d'augmenter les crédits de maintenance;
2. De donner de réels pouvoirs aux conseils de résidences pour toutes les décisions concernant la cité (loyers, aménagements, gestion, crédits culturels...);
3. D'intervenir auprès des municipalités et de la population pour recenser les logements vides en ville;
4. D'utiliser tous les terrains, propriétés de l'État sur le campus ou à proximité, pour construire des logements sociaux pour les étudiants;
5. D'organiser l'information dans les lycées sur les conditions d'admissions en cités-U (notamment les délais) ainsi que sur toutes les autres possibilités d'hébergement.

LES BOURSES

Un nombre de boursiers insuffisant et le développement du salariat étudiant qui vont de pair avec l'augmentation de l'échec et de l'abandon.

Un montant des bourses largement inférieur au budget-type d'un étudiant et qui ne permet pas de prendre en compte tous les aspects de la vie de l'étudiant.

Et le ministère de l'Éducation Nationale propose d'augmenter les droits d'inscription pour augmenter le nombre de boursiers et le taux des bourses.

Nous proposons :

1. D'augmenter le nombre de boursiers : 20 % des étudiants semble souhaitable;
2. D'augmenter le taux des bourses et d'aligner le dernier échelon sur le montant du budget-type de l'étudiant;
3. De mensualiser les bourses (payées par trimestre actuellement avec le 1^{er} terme en novembre-décembre);
4. De donner la gestion des bourses aux C.R.O.U.S. (rectorat actuellement), car ce sont eux qui connaissent le mieux les étudiants et leurs besoins, surtout en matière d'aide sociale.

LA SANTÉ

Un domaine de plus en plus négligé par les étudiants notamment pour les soins dentaires et oculaires au prix de lourdes conséquences parfois.

VOYAGE A TRAVERS L'AIDE SOCIALE (suite)

Un phénomène de démutualisation qui va de pair avec l'augmentation constante du prix des cotisations, notamment celle de la M.N.E.F.

Des centres de médecine préventive inadaptés et sous-utilisés.

Mal se soigner, c'est mal étudier

Nous proposons :

1. De créer davantage de liens entre les œuvres universitaires et les MPU, notamment par l'intermédiaire des assistantes sociales;
2. D'impliquer les étudiants dans la gestion et le fonctionnement des MPU par le biais des conseils vie des études;
3. De favoriser l'accès à la mutuelle, et pour cela que les œuvres prennent en charges la cotisation mutualiste M.N.E.F. pour les boursiers;
4. De favoriser le développement de la M.N.E.F., patrimoine important pour les étudiants de France.

**L'EMPLOI - LES STAGES
L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Le Service Liaison Entreprises (S.L.E.E.), un service avec un peu de moyens et qui se borne à collecter des adresses.

Pour un S.L.E.E. intégré à nos études

Nous proposons :

1. Que le S.L.E.E., par des contacts privilégiés avec les entreprises, facilite les stages de formation intégrés aux études;
2. Que les œuvres universitaires jouent un rôle nouveau d'aide aux étudiants en quête d'un premier emploi;
3. De mettre en place un véritable service emploi qui permette à chaque étudiant de trouver des emplois pendant leurs études, correspondant à leur qualification et, leur permettant de poursuivre leurs études.

LES TRANSPORTS

Des campus souvent excentrés et des tarifs de transport en commun élevés.

Des transports moins chers, mieux adaptés.

Nous proposons :

1. Que des rapports directs et étroits soient établis entre les conseils vie des études, les C.R.O.U.S. et les sociétés de transports afin d'étudier les horaires, dessertes, correspondances...;
2. D'inciter à la mise en service dans chaque ville universitaire de cartes d'abonnement à tarifs réduits pour les étudiants, style "carte orange" à Paris;
3. Que la moitié du prix des transports soit prise en charge par les C.R.O.U.S. pour les étudiants boursiers.

L'ANIMATION

Des universités véritables déserts culturels, et le ministère de l'Éducation Nationale propose, là encore, de privilégier les privés.

Des cinémas Gaumont sur les campus, ce n'est pas de l'animation !

Nous proposons :

1. De créer dans toutes les universités des associations culturelles sous le contrôle du conseil de la vie et des études et financées conjointement par le C.R.O.U.S. et les universités;

2. Par ce biais, de permettre une ouverture de l'université sur la vie, la région... et d'en faire un lieu privilégié de promotion de toutes les formes de culture et de communication;
3. De permettre la création de clubs gérés par les étudiants (photos, micro-info, ciné-club...).

L'ACCUEIL

Actuellement s'inscrire à l'université relève plus de la course d'obstacle que d'un parcours fléché.

Un bon départ pour de bonnes études

Nous proposons :

1. Que les C.R.O.U.S. organisent des réunions d'information dans les lycées pour faciliter l'intégration des nouveaux bacheliers dans le milieu universitaire et les informer notamment sur les aides qu'ils peuvent avoir pour poursuivre leurs études (bourses, chambres en cités...);
2. Que les C.R.O.U.S. contribuent à une meilleure organisation des inscriptions notamment en Région Parisienne et que l'obtention de la carte de bénéficiaire du C.R.O.U.S. soit facilitée;
3. Que les commissions chargées d'étudier les demandes d'exonération des droits d'inscription se tiennent dans les jours qui suivent l'inscription pour que les remboursements aient lieu dans les plus brefs délais;
4. Que les campagnes particulières aient lieu lors de la rentrée sur les conditions d'utilisation des différents services du C.R.O.U.S.

ŒUVRES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants étrangers, plus encore que les français, sont confrontés à des problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants...

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du C.R.O.U.S. s'occupe d'une façon qu'il faudrait développer de l'information pour ces futurs étudiants.

Les étudiants étrangers représentent 17 % des résidents en cité-U. Pour les autres de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires.

On estime à 60 000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

Pour un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.

Nous proposons :

1. Que les services des œuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement;
2. Qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les œuvres facilitent ensuite l'accession à un logement H.L.M. ou autre;
3. Que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français;
4. Que les œuvres interviennent pour faciliter l'accès à la sécurité sociale de plus d'étudiants et que l'âge limite de 26 ans soit repoussé étant donné le vieillissement de la population étrangère dans nos universités (cf. pages spéciales "étudiants étrangers"), l'âge d'accès au baccalauréat.

Sans les œuvres universitaires, bon nombre d'entre nous ne pourraient pas continuer leurs études. Il y a, plus que jamais, nécessité de les transformer, de les adapter à l'université de l'an 2 000 et aux besoins nouveaux des étudiants. Cette année, les élections des délégués étudiants aux conseils d'administration des C.R.O.U.S. peuvent être un moment important autour des candidats U.N.E.F.-F.R.U.F.-U.G.E., pour peser en faveur de ces propositions, pour gagner leurs applications C.R.O.U.S. par C.R.O.U.S.

C'est en votant massivement, en participant massivement à la gestion et au fonctionnement des œuvres, que nous gagnerons des œuvres plus proches de notre vie quotidienne, qui répondent mieux à nos besoins. Alors, à nous de jouer !

LA F.R.U.F.

Par l'arrêté Guichard du 21/7/70 est créé dans chaque résidence un conseil de résidence (C.R.) composé paritairement de résidents et de membres de l'administration du C.R.O.U.S. " Ce conseil donne tout avis et fait toutes propositions au directeur sur les problèmes posés par la vie en résidence, notamment dans les domaines social et culturel ".

Le C.R. n'est qu'une instance **consultative** créée auprès du **directeur de la cité** qui n'est pas tenu de respecter l'avis du C.R. La compétence du C.R. est de ce fait limitée à celle du directeur de la cité, ce qui en exclut les domaines ressortant du Conseil d'Administration et du directeur du C.R.O.U.S., même pour ce qui a trait aux Cités-U.

Mais il ne faut pas s'arrêter à l'aspect juridique de la question parce que les C.R. ne sont que ce qu'en font les résidents avec leur association F.R.U.F. et deviennent des moyens essentiels de développer la vie associative et l'action revendicative.

Les élus F.R.U.F. des conseils de résidence, en coordination avec les élus U.N.E.F.-F.R.U.F. du C.A. du C.R.O.U.S., font des propositions pour améliorer le fonctionnement des conseils de résidence.

- Les conseils doivent avoir un pouvoir décisionnel sur tous les problèmes concernant la vie de la cité.
- Les représentants élus du personnel doivent y siéger de plein droit.
- L'administration doit fournir aux délégués toutes les informations leur permettant de remplir leur mandat : budget de la cité, projet d'aménagement, devis, statistiques, etc...
- Les délégués doivent bénéficier des moyens d'informer les étudiants, de les réunir : tracts, téléphone, etc...
- Les délégués doivent bénéficier d'un local dans la cité.

LA F.R.U.F.

La Fédération des Résidents Universitaires de France (F.R.U.F.), est une organisation de défense des droits des étudiants logés en cité-U. Son rôle est d'informer, et son objectif de rassembler les résidents pour changer la vie en cité et faire échec à la politique de sélection sociale.

Cette année, la F.R.U.F. a impulsé de nombreuses luttes, car la situation dans les cités-U s'est aggravée; dans la région parisienne, à Nanterre, à Antony, elle a été à l'initiative d'une grève des loyers de plusieurs mois lancée à la suite de deux augmentations successives. Ce mouvement a été l'occasion, pour de nombreux résidents, de faire le point sur les conditions de vie, et d'engager largement le débat sur les solutions.

Durant ce mouvement, des délégations étudiantes comprenant des membres du Bureau National de l'U.N.E.F. et de la F.R.U.F. ont été reçues par le Directeur du Conseil National des Œuvres. Elles ont obtenu de sa part l'engagement d'intervenir pour faire annuler les hausses de loyer, et de faire la demande d'un budget exceptionnel pour la rénovation des cités de Nanterre, Antony et Orsay. Les résidents de ces cités ont ensuite lancé un appel national pour que, partout en France, les résidents réagissent et exigent de meilleures conditions de vie pour de meilleures conditions d'études. Des pétitions ont alors circulé dans toutes les cités de Nancy pour exiger :

- L'annulation des hausses de loyer intervenues depuis janvier 88.
- Le blocage des loyers à leur niveau de 87.
- La rénovation des cités universitaires à l'aide d'un collectif budgétaire.
- La construction de nouvelles cités au moyen d'une loi de programme pour les œuvres universitaires.

Car Nancy n'est pas épargnée par la dégradation et les attaques : entre les cuisinettes qui ferment, les douches et les toilettes qui ne sont pas réparées, et les peintures que l'on fait faire par les étudiants, il y a de quoi revendiquer.

Les grandes revendications de la F.R.U.F. sont :

- Le retrait du projet VALADE sur les œuvres universitaires qui les achemine vers la privatisation et entérine une politique d'injustice sociale;
- Le réinvestissement de l'état dans les œuvres universitaires.

Deux millions de bacheliers ? Nous disons OUI, mais nous disons aussi deux millions d'étudiants qualifiés, donc deux millions d'étudiants bénéficiant de la même chance au départ.

Pour contacter la F.R.U.F., adressez-vous à la Coop. U.N.E.F. de votre FAC.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**UNIVERSITÉS - FACS**

- UNIVERSITÉ DE NANCY I (Présidence)
24, rue Lionnois NANCY - Tél. 83.32.81.81
- FACULTÉ DES SCIENCES
Boulevard des Aiguillettes VANDŒUVRE - Tél. 83.28.93.93
- FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE
Rue du Docteur-Heydenreich NANCY - Tél. 83.36.74.62 - 83.36.78.73
- FACULTÉS DE MÉDECINE A ET B
Avenue de la Forêt de Haye VANDŒUVRE - Tél. 83.56.56.56
- FACULTÉ DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
5, rue Albert-Labrun NANCY - Tél. 83.32.29.23
- IUT DU MONTET (NANCY II)
Le Montet VILLERS-LES-NANCY - Tél. 83.51.06.19
- INSTITUT DES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR DE NANCY
Parc Robert-Bentz VANDŒUVRE - Tél. 83.55.54.44
- UNIVERSITÉ DE NANCY II (Présidence)
25, rue Baron-Louis NANCY - Tél. 83.37.12.97
- FACULTÉ LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
23, boulevard Albert-1^{er} NANCY - Tél. 83.96.16.14
- FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES
13, place Carnot NANCY - Tél. 83.35.46.15
- I.U.T. DE NANCY II
Boulevard Champeigne - Tél. 83.27.30.85
- DÉPARTEMENT INFORMATIQUE
Tél. 83.27.09.41
- INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE - INPL
Ponte de la Craffe NANCY - Tél. 83.36.50.36

RECTORAT

- SERVICES GÉNÉRAUX
2, rue Philippe-de-Gueldres - Tél. 83.20.80.68
- BOURSES ET AFFAIRES SOCIALES
45, cours Léopold - Tél. 83.35.49.97

ORIENTATION

- NANCY I - C.I.O.
Boulevard des Aiguillettes VANDŒUVRE - Tél. 83.28.93.93
- NANCY II - A.I.D.E.
13, place Carnot NANCY - Tél. 83.36.72.30

CROUS

- 72, rue de Laxou NANCY - Tél. 83.40.02.32

SPORT UNIVERSITAIRE

- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES S.I.U.A.P.S.
1 bis, boulevard Albert-1^{er} NANCY - Tél. 83.96.53.23
- ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY I
24, rue Lionnois NANCY - Tél. 83.32.81.81

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

- SERVICE CENTRAL
13, place Carnot - Tél. 83.37.02.13
- SECTION DROIT
13, place Carnot
- SECTION LETTRES
Fac de Lettres

SNES

- (Syndicat National de l'Enseignement du Second Degré)
15, rue Godron NANCY - Tél. 83.35.20.69

DIVERS

- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
23, boulevard Albert-1^{er} NANCY - Tél. 83.96.16.14
- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PREVENTIVE
24, rue de Saurupt - Tél. 83.55.16.12
- BUREAU NATIONAL
23, boulevard Albert-1^{er} - Tél. 83.96.16.14
- PISCINE UNIVERSITAIRE
Rue de Verdun - Tél. 83.96.28.39

- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE CUCES
32-34, rue de Saurupt - Parc de Saurupt - Tél. 83.51.44.36

SANTÉ

- MUTUELLE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LORRAINE - MGEL
44, cours Léopold NANCY - Tél. 83.32.21.98
- MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE - MNF
21, rue du Haut-Bourgeois NANCY - Tél. 83.35.00.23
- MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - MGEN
6, rue Désillies NANCY - Tél. 83.57.50.18
- CENTRE MÉDICAL
Tél. 83.37.31.79
- SÉCURITÉ SOCIALE
9, boulevard Joffre NANCY - Tél. 83.32.72.00
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CAF
21, rue Saint-Lambert NANCY - Tél. 83.28.93.05
- SERVICE MÉDICAL D'ACCUEIL ET D'URGENCE
HÔPITAL CENTRAL
- 29, avenue De-Lattre-de-Tassigny NANCY - Tél. 83.57.61.61
- CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BRABOIS
VANDŒUVRE - Tél. 83.55.81.20
- CENTRE ANTI-POISONS
Tél. 83.32.36.36

ADMINISTRATION

- MAIRIE DE NANCY
Place Stanislas NANCY - Tél. 83.37.65.01
- PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
1, rue Maurice-Barres NANCY - Tél. 83.35.61.20
- HÔTEL DE POLICE
Boulevard Lohain NANCY - Tél. 83.32.72.35
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
40, rue Raymond-Poincaré NANCY - Tél. 83.35.46.43
- AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (A.N.P.E.)
12, place de la Croix de Bourgogne NANCY - Tél. 83.27.46.62
- OFFICE PUBLIC H.L.M. (Ville de Nancy)
Haut-du-Liévre NANCY - Tél. 83.96.39.11
- OFFICE PUBLIC H.L.M. DE MEURTHE-ET-MOSELLE
12, rue de Serre NANCY - Tél. 83.35.05.12

TRANSPORTS

- GARE DE NANCY-VILLE
renseignements - Tél. 83.56.50.50
- réservations - 3, place Thiers NANCY - Tél. 83.35.08.58
- C.G.F.T.E. (Transports urbains) renseignements
11, avenue de Bouffiers NANCY - Tél. 83.41.46.25
- TAXIS RADIO NANCY
1, rue Crampel NANCY - Tél. 83.37.65.37
- ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE NANCY (AGEN-UNEF)
1, rue Gustave-Simon - Bp 57 - 54002 NANCY - Tél. 83.30.10.44

MUSÉES

- MUSÉE DE L'ÉCOLE DE NANCY
36, rue du Sergent-Blandan - Tél. 83.40.14.86
- MUSÉE DU FÉR
JARVILLE - Tél. 83.56.01.42
- MUSÉE LORRAIN
Palais Ducal, Grande rue - Tél. 83.32.18.74
- MUSÉE DE ZOOLOGIE
34, rue Sainte-Catherine - Tél. 83.32.99.97

MJC

- MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE - M.J.C. NANCY
12, rue de Fontenoy - Tél. 83.32.80.52
- Haut-du-Liévre, avenue Pinchard - Tél. 83.96.54.11
- 27, rue de la République - Tél. 83.27.40.53

- 14, rue du Cheval Blanc - Tél. 83.35.57.74
- Rue Croix Saint-Claude Beauregard - Tél. 83.96.39.70
- VANDŒUVRE
Rue de Lorraine - Tél. 83.55.23.64
- 1, place Louvain - Tél. 83.51.49.72
- 1, place de Londres - Tél. 83.55.53.35
- Rue de Parme - Tél. 83.56.15.00

THÉÂTRE - CULTURE - SPECTACLE

- BALLET THÉÂTRE FRANÇAIS DE NANCY
Renseignements - réservation à la Maison de la Danse
3, rue Henri-Bazin NANCY - Tél. 83.36.78.07
- ORCHESTRE SYMPHONIQUE ET LYRIQUE DE NANCY
Place du Colonel-Driand - Tél. 83.36.69.93
- COMÉDIE DE LORRAINE
6, rue Baron-Louis - Tél. 83.30.23.32
- THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE
Avenue de la Libération FROULARD - Tél. 83.49.29.34
- OPÉRA THÉÂTRE DE NANCY
1, rue Sainte-Catherine - Tél. 83.32.04.43

LOGEMENTS - FOYERS**FOYERS DE JEUNES GENS**

- FOYER SONACOTRA
33, rue de Phalsbourg 54000 NANCY - Tél. 83.28.25.95
- FOYER DES TRAVAILLEURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE
47, rue de Metz 54320 MAXEVILLE - Tél. 83.32.90.75
- G.E.C.
35, Cours Léopold 54000 NANCY - Tél. 83.35.46.67
- FOYER JEAN-STAUFFER
Rue G. F. 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE - Tél. 83.55.42.35
- GRAND SEMINAIRE
54600 VILLERS-LES-NANCY - Tél. 83.27.73.85
- FOYER DE NEUVES-MAISONS
3, rue Aristide-Briand 54230 NEUVES-MAISONS - Tél. 83.47.12.89
- FOYER SONACOTRA
28, rue du Val de la Tuilerie 54340 POMPEY - Tél. 83.49.00.89

FOYERS DE JEUNES FILLES

- FOYER DE L'ASSOMPTION
37, rue Raymond-Poincaré 54000 NANCY - Tél. 83.40.22.45
- FOYER « LES ABEILLES »
58, rue de la République NANCY - Tél. 83.27.62.98
- FOYER DES TRAVAILLEUSES « BON ACCUEIL »
44, Cours Léopold 54000 NANCY - Tél. 83.35.23.69
- FOYER ST-CÉUR-DE-MARIE
13, rue de la Craffe 54000 NANCY - Tél. 83.32.20.52

FOYERS MIXTES

- FOYER SONACOTRA
13, rue de l'Abbé-Lemire 54000 NANCY - Tél. 83.35.41.61
- FOYER SONACOTRA
118, av. du 4^e R.I. 54270 ESSEY-LES-NANCY - Tél. 83.29.19.70
- COMITÉ LORRAIN D'ÉTUDE ET D'ACTION NORD-AFRICAINES
79, rue des Quatre-Eglises 54000 NANCY - Tél. 83.32.91.89

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

- CENTRE D'ACCUEIL DU CHÂTEAU DE REMICOURT
(hébergement maximum : 3 jours)
Château de Remicourt - 54600 VILLERS-LES-NANCY - Tél. 83.27.73.67

DIVERS

- CENTRE INFORMATION JEUNESSE LORRAINE
20, quai Claude-Lorrain NANCY - Tél. 83.37.04.46
- GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPÉS PHYSIQUES (G.I.H.P.)
rue des Myosotis VANDŒUVRE - Tél. 83.51.02.01
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
45, rue Stanislas - Tél. 83.35.19.25

LETTRES
DROIT
SCIENCES
BUREAU NATIONAL

unf

: LOCAL 026 A - 23, boulevard Albert-1^{er} - Téléphone : 83.96.59.92
 : LOCAL BR 07 - FAC DE DROIT - Téléphone : 83.35.46.15 - Poste 256
 : COOPÉRATIVE SALLE - Téléphone : 83.28.93.93 - Poste 25-09
 BUREAU NATIONAL : 52, rue Edouard-Pailleron - 75019 PARIS - Téléphone : 16 (1) 42.81.33.11

LÉGENDE DU PLAN

● Implantations universitaires

1. A.G.E.N. - U.N.E.F., Centre culturel, coopérative, ciné-club D2
2. Facultés A et B de Médecine, Bibliothèque A8
3. Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques E4
4. Faculté de Chirurgie Dentaire D4
5. U.E.R. Education physique (U.E.R.E.P.S.) A6
6. Faculté des Sciences, Bibliothèque B6
7. Institut des sciences de l'ingénieur I.S.I.N. D8
8. Institut Universitaire de technologie (I.U.T. Montet) A7
9. Service Universitaire, formation continue D4
10. Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Bibliothèque Médecine préventive B2
11. Faculté de Droit et Sciences Économiques, Bibliothèque, I.E.A.P., Institut du Travail C3
12. Institut Universitaire de technologie (I.U.T. Charlemagne) B4
13. École Architecture A6

b Restaur. Univ.

- Méreville..... B4
- Monbois..... B2
- Cours Léopold..... C2
- Vandoeuvre..... B6
- Saurupt..... D4
- (Médecine préventive)..... A8
- Brabois..... A8

● Cités Univ.

- Monbois..... B2
- Boudonville..... B2
- Méreville..... B4
- Charmois..... C6
- Placieux..... A5
- Montplaisir..... B6
- Saurupt..... D4

● Divers

- C.R.O.U.S..... B4
- M.N.E.F..... C2
- M.G.E.L..... E4
- Grand Théâtre..... D2
- Parc Expositions..... D7
- Salle Poiriel..... C3



RESTAURANT UNIVERSITAIRE



RESIDENCE UNIVERSITAIRE



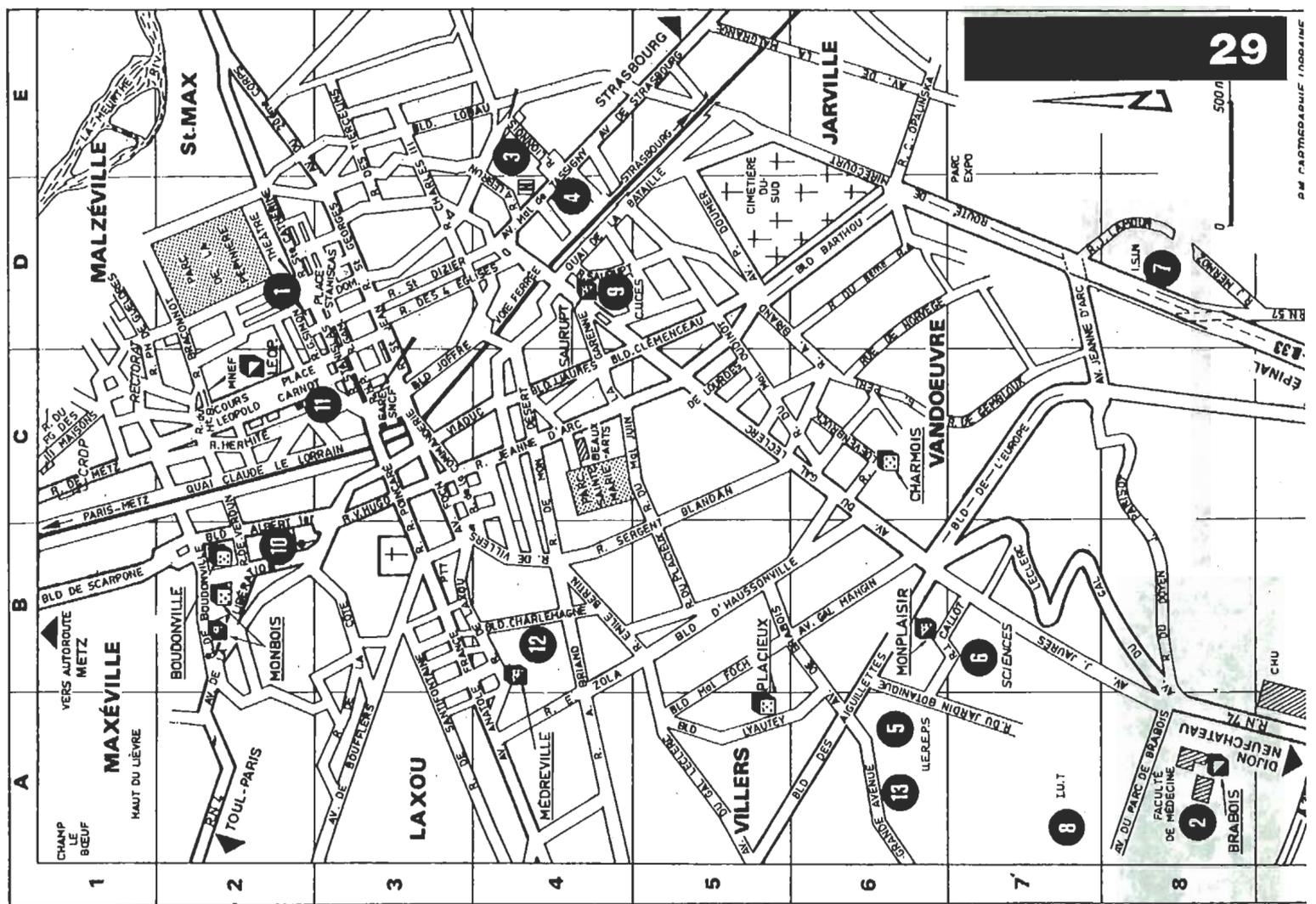
RESTAURANT ET RESIDENCE UNIVERSITAIRES

TABAC-PRESSE

TANESY

PHOTOCOPIES
FOURNITURES
SCOLAIRES

58, RUE ISABEY - NANCY



L'U.N.E.F. ET LA SOLIDARITÉ

PALESTINE

La *révolution des pierres* ou *Intifada* (soulèvement) que connaissent les territoires occupés depuis novembre 87, a rappelé à l'opinion publique (mais à quel prix ! déjà plusieurs centaines de morts) la situation dramatique que vivent les palestiniens.

– **Solidaires du peuple palestinien**, et de son représentant l'O.L.P., pour la création d'un état libre et indépendant.

– **Solidaires de nos camarades étudiants**, assignés à résidence, contraints à *pointer* périodiquement au commissariat, pénalisés dans leur droit aux études par la fermeture forcée des universités, par l'interdiction d'achat des livres, par la mutilation de leur culture et langue nationale.

Nous sommes de toutes les actions de solidarité :

30 mars 87, **journée de la terre**, fête nationale pour tous les palestiniens, elle rappelle l'expropriation des terres par les colons israéliens, le massacre des villages, la désertification. Elle témoigne de la volonté toujours plus forte du retour sur les terres.

- Conférence-débat à la fac des lettres organisée par l'U.N.E.F., l'U.N.E.M. (Maroc) et la G.U.P.S. (Palestine) avec Maurice RAJSFUS, journaliste écrivain et Frédérique LEBRUN, membre du bureau national de l'U.N.E.F., de retour des territoires occupés (cf. Guide national de l'U.N.E.F.).
- Manifestation dans les rues de Nancy,
- 2 juin 87, film-débat, *Les figuiers de barbarie, ont-ils une âme ?* à la fac de lettres,
- Campagne de souscription pour l'hospitalisation et la venue en France d'enfants palestiniens.



Afrique du sud

HAPPY BIRTHDAY TO MANDELA !

Nelson Mandela. 70 ans en 1988.

En prison depuis 1964, condamné à perpétuité.

Nelson Mandela. Le plus vieux prisonnier politique au monde.

Nelson Mandela. Un symbole devenu international.

Celui du combat de l'A.N.C.,
Celui de la lutte anti-apartheid,
Celui du peuple noir d'Afrique du Sud.

Afrique du Sud. Le seul pays au monde (avec Israël) où figure, inscrit dans la constitution, le régime de la ségrégation.

Ségrégation officielle qui s'exerce au quotidien :

– Cloisonnement géographique des noirs dans les banthoustans ou les townships.

– Cloisonnement social des noirs, main-d'œuvre bon marché que l'on parque dans des réserves.

– Cloisonnement ethnique qui fait qu'une blanche se marie à un noir se voit poursuivie par la « justice ».

W-C pour blancs... W-C pour noirs; bus pour blancs, bus pour noirs; professions pour blancs, professions pour noirs.

Ségrégation officielle; ségrégation sanglante.

Solidaire avec ceux qui luttent en Afrique du Sud contre le régime d'apartheid, pour la justice et la dignité, l'U.N.E.F. soutient l'A.N.C. Elle est de tous les combats anti-apartheid :

– Participation à la marche nationale anti-apartheid,

– Exposition-vidéo.

– *Rassemblement contre la pendaison des « 6 de Sharpeville »... Nous avons été nombreux aussi le 29 mars 87, à partager la tristesse et l'indignation des camarades de Dulcie September (représentante de l'A.N.C. en France, assassinée à Paris), nombreux à lui rendre hommage lors de ses obsèques.*

Le régime de l'apartheid, inconnu de la majorité des français il y a encore quelques années, est parvenu sur la scène de l'actualité internationale.

Par les luttes déterminées menées par l'A.N.C., par les rassemblements anti-apartheid s'amplifiant dans le monde, l'apartheid, aujourd'hui, est au banc des accusés.

Il est plus que jamais nécessaire de s'engager dans la lutte anti-apartheid.

Chaque jour, des détenus noirs (accusations fausses et procès truqué) risquent la pendaison; chaque jour, l'apartheid tue.

Soutenons l'A.N.C., exigeons le boycott à 100 % et la libération de Mandela, rejoignons Rencontre Nationale contre l'Apartheid :

Centre Marius SIDORRE
2, rue E.-Raspail - 94110 ARCUEIL

1988, Afrique du Sud, Pays de la Mort !

Mort subite, presque banale, de la balle dans la poitrine.

Mettre les petits dans les boîtes, les enterrer, semences de liberté, chanter.

Chanter la vie. La lutte contre la barbarie d'État.

Résistance contre ceux qui occupent les bidonvilles de la misère.

Combat pour la dignité.

Affirmation de l'identité Sud-Africaine malgré la peste blanche du racisme.

Continuer, même quand la mort saligne les pays voisins, malgré le soutien des démocraties occidentales aux croisés de l'anticommunisme, malgré l'impuissance de l'Afrique à genoux pour manger des maïs des maîtres de la mort.

Vivre

Etre de cette terre

Paysage de l'espoir

La France

Des conseillers de nos ministres se font décorer pour « services rendus à l'Afrique du Sud ».

Des parlementaires en reviennent pour nous dire que la mort se « réforme », se « normalise ».

Achetons, vendons.

Bientôt, de médiocres candidats au look tardé vont se faire palper par des journalistes pour éjaculer un simulacre de morale :

« Nous somme tous contre l'apartheid »

Continuez, Messieurs, l'Afrique du Sud sera bientôt libre !

Breyten Breytenbach

Quelques livres et auteurs :

André Brink et Nadine Gordimer :
Europe n° 708 « Littératures d'Afrique du Sud »
Alan Paton : « Pleure ô mon pays bien-aimé »
P.-A. Albertini : « Un français en apartheid »

Quelques films :

« Cry freedom », « A world apart », « Amok »...

Nouvelle Calédonie

L'HISTOIRE :

C'est en 1774, que fut découverte cette île.

Le pays était exclusivement mélanésien. Des scientifiques ont rappelé que « le peuple kanak, organisé en clans, est une civilisation élaborée. Celle-ci est fondée autour de la terre qui occupe une place fondamentale dans la vie économique, sociale, culturelle de chaque habitant. »

Cela rend d'autant plus inadmissible la pratique des colonisateurs français qui dès le milieu du 19^e siècle, ont chassé les mélanésiens de leur terres pour les parquer dans des réserves.

En 1878 et 1917, les kanaks se révoltent. La répression est brutale. Les conditions de vie insupportables, les maladies importées par les européens (tuberculose, syphilis...), l'autorégulation des naissances face à la perte du goût de vivre, expliquent qu'en 70 ans le peuple kanak perde les deux tiers de ses effectifs. Ainsi, en 1956, il devient minoritaire dans son propre pays.

Une telle hargne à coloniser cette île lointaine s'explique. Elle possède le quart des réserves mondiales de nickel, métal indispensable à certains alliages destinés à l'aéronautique, au nucléaire, aux transports.

Si on ajoute l'élevage des bovins, les potentialités des fonds marins en modules polymétalliques aux richesses minérales, on comprend qu'il y a des « intérêts » à ce que l'île ne retrouve pas son indépendance.

Le droit de vote ne leur a été accordé qu'en 1956. Il y a une quinzaine d'années encore, il fallait une autorisation spéciale pour publier un journal en langue mélanésienne. La population indigène est écartée de l'instruction et reste dans un état de dépendance économique et sociale.

La France pariera sur la main-d'œuvre immigrée (indonésiens, vietnamiens, mauriciens, polynésiens...) pour marginaliser encore plus les kanaks. Elle constitue aujourd'hui 20 % de la population de l'île. Les kanaks sont 43 % et les caldoches d'origine européenne 37 %.

Actuellement, les mélanésiens, qui représentent 70 % de la population rurale, ne possèdent que le tiers des terres. Seulement 14 % des instituteurs sont d'origine mélanésienne.

VERS L'INDÉPENDANCE

En 1977, le front indépendantiste est constitué; mais il dérange.

En 1981, Pierre Declercop, militant chrétien, secrétaire général de l'Union Calédonnienne, aujourd'hui devenue F.L.N.K.S., est assassiné; ses assassins courent toujours.

Le 5 décembre 84, des caldoches massacrent 10 militants indépendantistes (parmi lesquels deux frères de Jean-Marie Djibaou). Ces assassins seront acquittés.

Le 22 avril dernier, trois gendarmes trouvent la mort et 27 sont enlevés par des indépendantistes lors de violents affrontements dans l'île d'Ouvéa. Les ravisseurs demandent l'évacuation de 300 militaires présents sur l'île, des discussions avec un représentant de la métropole et l'annulation des élections régionales du 24 avril boycottées par 80 % des kanaks à l'appel du F.L.N.K.S.

Mais la réponse sera vive. Le 5 mai, un commando composé de membres du C.I.G.N. et du 11^e choc prennent d'assaut la grotte où sont retenus les prisonniers. Le bilan est lourd : 21 personnes trouvent la mort dont 19 militants indépendantistes et 2 militaires du 11^e choc. Des témoignages accablants révèlent aujourd'hui que trois des indépendantistes auraient été assassinés de sang-froid alors qu'ils venaient de se rendre.

Il ne suffit pas de condamner la violence, il faut s'attaquer à ses causes profondes; la situation coloniale que vivent les kanaks, l'attitude intransigeante des caldoches, les « zig-zags » de la politique métropolitaine... sont autant d'explications (elle rappellent les prémisses d'autres décolonisations pas si lointaines...).

Le mouvement d'indépendance n'est pas le fait d'« une minorité d'agités manœuvrés par la Lybie ». Le F.L.N.K.S. est composite socialement et ethniquement; il reçoit l'appui et le soutien d'une population toujours plus nombreuse (90 % de la population kanake).

Fidèle à sa tradition de soutien aux mouvements de libération nationale, l'U.N.E.F. s'est trouvée aux cotés de toutes les actions de solidarité avec le F.L.N.K.S. et continuera à le faire pour que cesse cette situation coloniale, pour que vive Kanaky !

LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Nous communiquons...

La Paix et le Désarmement ont, pour l'action, leur mouvement en Meurthe-et-Moselle :

B.P. 23
TOMBLAINE - F 54510
CCP 1270 39 N Nancy.

Des comités existent sous forme d'associations un peu partout dans la région (Nancy, Vandœuvre, Frouard, Jarny, Lunéville, Mont-Saint-Martin...).

L'activité principale de notre Mouvement est d'agir sur l'opinion pour que notre pays s'engage concrètement dans le désarmement.

- Arrêt des essais nucléaires,
- Non aux armes chimiques ou bactériologiques,
- Réduction immédiate des dépenses militaires au profit de la formation, l'emploi, la santé, le logement et autres dépenses sociales.

Le mouvement de la paix est pour une coopération pacifique en Europe; une armée européenne ne va pas dans le sens des aspirations de la jeunesse de France et d'Allemagne.



Notre association s'est réjouie des accords de Washington de décembre 87 qui sont une avancée historique pour l'amitié entre les peuples; mais nous sommes désolés que les dirigeants de notre pays freinent et mènent même une politique contraire aux souhaits exprimés par l'O.N.U. à sa 42^e session pour le Désarmement dans le monde.

Il nous faut rappeler qu'en mars 87, à l'Assemblée Nationale, les élus dans leur majorité (droite et PS) ont voté la loi de programmation militaire.

Cette loi dangereuse consacre près de 600 milliards de francs à l'armement (11 millions toutes les heures!), un budget colossal qui dépasse pour la première fois depuis la seconde guerre le budget de l'Éducation Nationale.

- **Un missile Hadès, 76 millions de francs soit la 2^e tranche de l'université du Havre.**

- **Un mirage 2 000 nucléaire, armé de l'A.S.M.P. coûte plus cher que le complexe scolaire d'Ivry (90 millions de francs).**
- **Un missile S 4, coûte le prix de l'hôpital refusé aux habitants d'Aubervilliers (500 millions de francs).**

Et combien coûte un porte-avion ou autre sous-marin nucléaire ?!

- **50 % des dépenses de recherche sont affectées à la militarisation.**

En affectant de telles sommes au surarmement, notre pays fragilise toute son Économie, limite ses possibilités, de progrès augmente son insécurité et perd de son indépendance nationale.

A l'approche du bicentenaire de la révolution, il faut agir pour le désarmement.

Les 10 et 11 juin dernier « une vague de paix » partie d'Hiroshima est passée par Moscou, Paris, New York, San Francisco. A Nancy, nous étions quelques pacifistes à distribuer des tracts devant le centre commercial Saint-Sébastien.

A Pâques, chaque année, nous allons manifester en Allemagne avec

la jeunesse représentée à travers de nombreuses et diverses organisations politiques ou religieuses.

Notre mouvement, pour être efficace, a besoin de toi, de tes bras, de ta voix, et aussi, de ta contribution financière (même modeste).

Pour avoir une maison pour les pacifistes à Paris, nous organisons une souscription :

CCP 1270 39 N Nancy.

Nous éditons un journal :

Combat pour la Paix
35, rue de Clichy
75009 PARIS

Une expo d'affiches du monde entier peut être mise à votre disposition; une commémoration photos du bombardement d'Hiroshima ainsi que des cassettes vidéo sont également disponibles.

Patrick F.

Des fleurs en mémoire de Malik Oussekine

Est Répub. 5.12.87

Environ 150 personnes ont déposé un oeillet ou une gerbe, dans un geste symbolique au pied de la plaque à Victor Basch, président de la Ligue des droits de l'homme, victime du nazisme, hier vers 14 h, près de la Faculté de droit. Hommage silencieux à la mémoire de Malik Oussekine, dont c'était l'anniversaire de la mort, victime des violences policières, pendant les manifestations étudiantes.

En présence du député PS Le Déaut, du conseiller général communiste Alain Casani, de plusieurs

maires communistes, des délégations syndicales (notamment FEN, SNES, CGT, CFTD, UNEF-ID, UNEF-SE), des organisations de défense des droits de l'homme (CLAF, Ligue des droits de l'homme, SOS Racisme, MAN, etc.), Gérard Chenun, président de la section nancéenne de la Ligue des droits de l'homme a rappelé le sens de ce geste : « Affirmer le droit imprescriptible de manifester, le droit élémentaire de vivre en paix, aller et venir en sécurité, sans avoir à trembler devant les uniformes... Et pour exiger que toute la

lumière soit faite sur les événements de décembre 86 ».



Décembre 86. Chacun se souvient du formidable mouvement qui aboutit au retrait du projet Devaquet.

Deux ans après, fidèles aux revendications exprimées pour « l'Université de demain », nous continuons à nous battre pour :

- Un enseignement supérieur qualifiant et accessible à tous les bacheliers ;
- Un enseignement supérieur en prises directes avec le monde d'aujourd'hui.

Deux ans après, nous ne connaissons toujours pas la vérité sur les violences policières, les assassins de Malik courent toujours.

Les commissions d'enquête ont rendu leurs rapports ; les conclusions sont scandaleuses :

- Les journalistes doivent rester dans leurs bureaux, c'est une garantie d'objectivité ; manifester est un droit constitutionnel, mais seuls les groupuscules gauchistes s'en servent, c'est bien connu.
- La prochaine fois, le gouvernement devrait déposer sa loi six mois avant de la faire voter, les étudiants l'auront ainsi comprise ou oubliée, ou alors il serait peut-être judicieux de la faire voter pendant les vacances scolaires car les facs sont paraît-il moins fréquentées et les étudiants plus distraits.

- Les CRS doivent être renforcées car il n'y avait que 4 000 policiers le 4 décembre et ils sont mal équipés (le Sénat va même jusqu'à suggérer de mettre les gaz lacrymogènes dans les canons à eau car c'est plus discret et de prendre des conseils auprès de la police israélienne plus douée en matière de maintien de l'ordre).
- Conclusion des conclusions : seuls journalistes, étudiants, parents et population sont coupables.

NB : Cette prose (plus de 500 pages pour chaque rapport) fut votée par les parlementaires du RPR, de l'UDF et du FN sans réserves, les parlementaires du PCF et du PS ont voté contre.

Les familles de victimes se sont constituées en comité de solidarité sous l'égide de la Ligue des Droits de l'Homme.

Leurs buts : faire en sorte que l'on n'oublie pas, mener l'enquête, engager les procédures judiciaires, recueillir témoignages et informations des victimes et témoins.

Les procès coûtent chers et vont durer longtemps, il ne faut pas oublier, maintenir la pression et aider le comité en versant des aides financières et messages de solidarité :

Dons à adresser au CCP 21825 D - PARIS A l'ordre de la Ligue des Droits de l'Homme 27, rue Jean-Dolent - 75014 PARIS

Avec la mention :

« Comité des familles et de solidarité aux victimes des violences policières ».

L'U.N.E.F. est solidaire du comité.

A ses côtés, elle a manifesté avec quelque 10 000 étudiants (le 5 décembre 87 à Paris) pour exiger la vérité, la dénonciation et la condamnation des responsables, la réparation pour les victimes.

Dans les conseils d'université, les élus « Solidarité étudiante » de l'U.N.E.F. ont demandé que l'amphi 042 (faculté de lettres) soit baptisé « Amphi Malik Oussekine » (pétition disponible au local).

Cette solidarité, ce soutien aux familles des victimes, cette exigence de clarté, nous les défendons avec forte conviction.

Nous ne laisserons par remettre en cause le droit de manifester ; nous n'admettrons pas d'atteintes à la liberté d'expression !

Ce combat pour les Droits de l'Homme, nous le menons au quotidien, lorsque nous appelons les étudiants à se faire entendre dans les instances décisionnelles de l'Université.

Nous le menons au quotidien en défendant le droit d'expression politique et syndicale sur les campus universitaires.

ETUDIANTS ETRANGERS

La solidarité, c'est aussi la lutte contre toutes les formes de discrimination, toutes les formes de racisme.

La solidarité, c'est la lutte pour l'égalité entre les étudiants français et étrangers.

"Tradition d'accueil de l'université française,"

"Rayonnement culturel de la France,"

"Formation et coopération avec le tiers-monde..."

Derrière ces beaux discours, la réalité est toute autre.

Le statut et les conditions de vie de l'étudiant étranger dépendent, non seulement du ministère de l'Éducation Nationale, mais aussi et surtout du ministère de l'Intérieur et de l'ambassade de son pays d'origine.

Jour après jour, il doit mener sa vie au travers d'un vaste labyrinthe administratif et juridique au bout duquel, parfois, se trouve l'expulsion ou la « reconduite à la frontière ».

(Cf. dans le guide national, toutes les démarches à suivre pour l'inscription et le séjour).

— Les cas de refus d'inscription sont nombreux. Ils témoignent d'une politique visant à restreindre le nombre d'étudiants étrangers* à l'université. Dans certaines filières des quotas sont d'ores et déjà appliqués.

— Passé ce premier obstacle, il n'est pas rare de se voir refuser sa carte de séjour, condition indispensable au séjour en France.

Les raisons invoquées sont multiples et souvent dénuées de fondement : retard d'un quart d'heure au rendez-vous, individu jugé « suspect », ressources « jugées » insuffisantes... etc.

La loi de septembre 86 (Pasqua), portant sur l'entrée et le séjour en France des étrangers, entretient un flou soigneu-

sement artistique qui permet aux préfectures diverses interprétations des textes. Celles-ci ne sont généralement pas choisies dans le sens d'un allègement des démarches administratives, d'un mieux-vivre des étudiants étrangers.

Contrôle d'identité, contrôle des ressources, contrôle des activités s'ajoutent à l'usuel contrôle des connaissances.

Pour faire face aux nombreux cas de « reconduite à la frontière » d'étudiants étrangers, l'U.N.E.F., à l'appel de l'U.N.E.M. et avec le Collectif pour l'Égalité et Contre le Racisme, ont mis en place un comité anti-expulsions. Par une action suivie des dossiers, une campagne de presse, diverses manifestations et délégations à la préfecture, ce comité a gagné le réexamen de nombreux dossiers clos arbitrairement.

Un conseil : être muni de tous les papiers exigés lors du premier rendez-vous avec la préfecture. Ne louper aucun rendez-vous. Surtout ne pas hésiter à faire valoir vos droits (vous en avez !) et ne pas rester isolé !

- ORGANISONS-NOUS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
- REFUSONS TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION OU (ET) D'EXCLUSION.

Nous demandons :

- L'abrogation de la loi Pasqua de septembre 86.
- La suppression des quotas organisés dans certaines filières.
 - Un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.

* Étranger : A l'heure européenne, cet adjectif ne définit, bien sûr, que les étudiants en provenance du Maghreb, de l'Iran, du Proche-orient et de l'Amérique Latine.

TABAC-PRESSE

▶
TANESY
◀

58, RUE ISABEY - NANCY

PHOTOCOPIES

FOURNITURES

SCOLAIRES

Brasserie-Restaurant

"Le Saint-Julien"

13, rue Saint-Julien
54000 NANCY

Tél. 83.37.45.43

- Spécialités orientales et traditionnelles
- Couscous, paëlla
- Méchoui sur commande
- Restaurant au premier étage
- Ouvert tous les jours

Restaurant ouvert de 11 h 30 à 14 h 30 et de 19 h 00 à 22 h 30 - Brasserie de 9 h 30 à 2 h 00

T. G. P

Le théâtre Gérard Philipe, c'est d'abord une salle de spectacles à dix minutes du centre de Nancy. Une des plus belles salles de la région avec 600 places en gradins et un immense plateau. Un travail d'action culturelle au-delà de la ville de Frouard. Actuellement, près de 50 000 spectateurs par an fréquentent le TGP et 250 manifestations y sont organisées.

Le TGP propose une programmation de qualité dans différents domaines du spectacle (théâtre, danse, musique, variétés...) permettant de découvrir des mises en scène contemporaines de renommée nationale et internationale.

Antenne lorraine du Printemps de Bourges, l'un des plus grands festivals de chansons et de musiques actuelles, le TGP est chargé de présenter une sélection des meilleurs artistes régionaux susceptibles d'être programmés en catégorie Découvertes et de les promouvoir.

Le TGP, c'est aussi :

- Une salle de cinéma classée Art et Essai,

- Une galerie d'expositions qui s'intéresse davantage à la culture scientifique, technique et industrielle et plus précisément aux relations entre l'art et l'industrie,
- Des ciné-conférences du cycle Visages et Réalités du Monde,
- Un spectacle dans le cadre de Nancy Jazz Pulsations.

Cette saison 88-89, parmi les grands spectacles que nous proposons, vous pourrez voir : Michel Portal et Martial Solal, « Alice Carroll » du Théâtre de la Chamaille, « Callas » de l'Attroupement 2, Lluis Llach, « Amphitryon » de Molière, Raymond Devos, « Dialogue d'Exilés » de B. Brecht, etc.

Des tarifs réduits sont accordés aux étudiants (des conditions exceptionnelles en s'adressant au C.R.O.U.S.).

Renseignements et programmes complets
au

Théâtre Gérard Philipe
Rue de la Libération
B.P. 3 - 54390 FROUARD
Tél. 83.49.29.34

Tél. 83.35.50.34
Gaumont

17-19, rue Saint-Dizier - 54000 NANCY
Chaque mardi à 20 heures et 22 heures
DES FILMS A VOIR OU A REVOIR

Tarifs réduit étudiant du lundi au vendredi - Sauf fêtes et veilles de fêtes

HISTORIQUE DE L'U.N.E.F.

1988, l'U.N.E.F. a 81 ans. C'est la plus ancienne des organisations étudiantes. (U.N.I., 1969; C.E.L.F., années 80; U.I.D., (U.N.E.F.-I.D.), 1980).

C'est dire qu'au delà de l'organisation représentative branchée sur les réalités d'aujourd'hui, il y a la tradition et l'expérience ancrée dans l'histoire. Histoire mouvementée comme l'est celle de tout syndicat digne de ce nom en prise avec la société qui bouge.

L'histoire de l'U.N.E.F., la plus ancienne et la plus récente, montre qu'elle dut prendre des positions décisives, franchir des étapes à des moments parfois douloureux, faisant ainsi preuve de courage. En cela, l'U.N.E.F., n'a rien à voir avec les corpos et autres officines politiciennes agissant au jour le jour pour des intérêts étroits : au contraire, à l'U.N.E.F. on agit en prise avec la réalité de la société et du monde, en s'appuyant sur le mouvement social, historique, scientifique et culturel.

La première « société des étudiants » nom primitif des A.G.E. a été créée en 1877 à Nancy. Les différentes A.G.E. se réunissent en 1907 en une « Union Nationale des Associations Générales des Étudiants de France ». L'U.N.E.F. est née.

Jusqu'en 1914, c'est l'époque où les étudiants ne connaissent guère de difficultés matérielles, époque du folklore où les A.G.E. organisent fêtes, banquets, kermesses, etc.

Après la guerre de 1914-1918, les couches moyennes accèdent à l'université, les étudiants sont alors de condition moins aisée. Cette situation suscite la création, entre les deux guerres, d'organismes d'entraide : Restau-U, Centre National des Œuvres. C'est l'époque du corporatisme où les problèmes sont pris au jour le jour et où « l'apolitisme » limite toute action.

La guerre de 1939-1945, en montre les limites, excepté le 11 novembre 1940, où l'U.N.E.F. organise la première manifestation anti-allemande sur les Champs-Élysées, qui se solde par des centaines d'arrestations et plusieurs morts.

L'U.N.E.F. débordée par les événements, se tait. Seuls les étudiants engagés dans la résistance lui permettent de survivre.

En 1946, au Congrès de Grenoble, c'est la résurrection de l'U.N.E.F. Elle définit une charte qui va inspirer à l'avenir les réalisations et la conduite du syndicalisme étudiant. Celui-ci se développe de 1946 à 1950. En 1947, c'est la première grande grève étudiante. En 1948, les étudiants obtiennent la Sécurité Sociale (la gestion en est confiée à la M.N.E.F.).

C'est à cette époque (1947), qu'est fondée l'Union des Grandes Écoles (U.G.E.). Les tenants du corporatisme, à la faveur de la Guerre Froide, reviennent à la direction en 1950. Ils gèrent les avantages acquis sans organiser d'action de masse ; ce sont les « majos ».

Cependant, dans certaines A.G.E. de province, les « minos » maintiennent l'esprit de Grenoble, et luttent pour rendre à l'U.N.E.F. son visage revendicatif.

Les « minos », après Nancy en 1954, reprennent en 1956 la direction de l'U.N.E.F. C'est le retour à une action syndicale authentique. L'U.N.E.F., par son orientation courageuse devient la grande organisation de masse des étudiants (100 000 adhérents au moment de la guerre d'Algérie). Prenant prétexte de l'engagement croissant de l'U.N.E.F. aux côtés des syndicats et des organisations démocratiques pour la paix en Algérie, les anciens « majos » fondent la F.N.E.F. en 1961. Cette organisation va rapidement devenir le refuge des étudiants d'extrême droite.

Mai 1968 mènera au vote d'un loi d'orientation qui se caractérise essentiellement par la participation des étudiants aux instances dirigeantes de l'Université.

Mais, dès les années 70, les attaques contre les acquis de 68 commencent ; mise en place d'un quorum, loi Sauvage...

De 1968 à 1972, l'U.N.E.F. va connaître des tensions internes, les groupuscules gauchistes font pression contre le caractère syndical de l'U.N.E.F. Ils sont minoritaires et divisés entre eux ; ils tentent de prendre les directions du syndicat, leur bataille est idéologique, ils veulent imposer leurs vues à la majorité des adhérents qui ne se reconnaît pas en eux. Les tenants du renouveau veulent participer aux différents conseils d'université (orientation qui est aujourd'hui reprise par l'ensemble des organisations étudiantes).

Les divers regroupements issus de ces groupuscules ne reconnaîtront par les congrès dit « du renouveau » où la majorité syndicale reprendra ses droits. Ce sera la scission et ces pseudos syndicats créeront par leur alliance l'U.N.E.F.-I.D. en 1980.

L'U.N.E.F. est sauvée, à cette époque on parle « d'U.N.E.F. renouveau ».

Avec la crise, les études deviennent plus difficiles, plus onéreuses, plus aléatoires.

Depuis 1972, l'U.N.E.F. s'est affirmée et s'affirme toujours plus comme le syndicat de masse dont les étudiants ont besoin à l'université : par la participation constante aux instances de gestion (U.E.R., Université, C.R.O.U.S.) et par l'adoption depuis le 66^e Congrès de Reims (1980), de l'orientation de la solidarité étudiante.

De là vient l'habitude pour certains de parler « d'U.N.E.F. solidarité étudiants » ou « d'U.N.E.F.-S.E. » ; pour nous, seule existe l'U.N.E.F.-T.C. (U.N.E.F. tout court) !

1981 ; avec le changement de gouvernement, la nécessité de changer l'université semble acquise. Grâce aux pressions du SNES-SUP et de l'U.N.E.F. principalement, la loi d'orientation est adoptée : il s'agit de lutter contre l'échec et l'abandon, rénover les formations et ouvrir l'université sur l'extérieur.

Mais la réforme a été rapidement vidée de son contenu dans les faits.

Chevènement tentera de libérer les droits d'inscription, créera les magistères, proposera un décret instituant des concours entre DEUG et licences, supprimera la subvention de l'état à la sécurité sociale étudiante. Comme il aimait à le dire, « l'élitisme républicain » était sa devise. Pour passer à l'élitisme « tout court » Devaquet n'a eu à faire qu'une petite nuance.

Lors de la grande lutte de novembre-décembre 86 contre le projet Devaquet, l'U.N.E.F. fait la preuve de son efficacité en tant qu'outil adapté à la situation.

Depuis, les projets de Valade ont été de poursuivre, de généraliser, d'amplifier l'élitisme.

Dès la rentrée 1987, l'U.N.E.F. organise différentes actions afin d'exiger le réengagement financier de l'État dans l'enseignement supérieur.

Lors de son 72^e congrès à Saint-Étienne, en novembre 1987, l'U.N.E.F. réaffirme la nécessité de se rassembler pour changer l'université.

DÉCLARATION DU COLLECTIF NATIONAL DE L'U.N.E.F.

réuni les 5 et 6 mars 1988 à Pantin relative aux élections présidentielles

Dans moins de deux mois, aura lieu l'élection présidentielle.

Au-delà du choix d'un nouveau président pour la France, ces élections constituent un enjeu pour l'avenir de notre société.

Autant dire qu'elle dépassent largement le champ universitaire. Mais aussi, autant dire que l'Université n'y sera pas étrangère.

Toute société, pour se reproduire, adapte un système éducatif à ses propres objectifs.

Dans ce cadre, l'Enseignement Supérieur joue, et jouera de plus en plus, en rôle prépondérant pour l'avenir du pays.

D'autre part, les étudiants, à une immense majorité, considèrent cette élection comme l'événement majeur de l'année.

Ainsi, que ce soit au niveau de ses institutions, de son système, ou au niveau des étudiants, les élections présidentielles vont marquer l'Enseignement Supérieur. De fait, l'U.N.E.F. ne peut pas rester indifférente à cet événement.

Depuis 1981, la politique universitaire est passée par plusieurs phases distinctes. L'année charnière dans la politique universitaire du gouvernement n'aura pas été 1986, mais bien 1984. Plus exactement à l'arrivée de M. CHEVÉNEMENT en juillet 1984 à la tête du Ministère de l'Éducation Nationale. 1986 marque bien une rupture, mais dans les comportements du mouvement étudiant surtout.

En juillet 1984, Alain SAVARY, Ministre de l'Éducation Nationale démissionne, après que le Président de la République ait décidé de retirer son projet de loi sur l'Éducation Nationale, cédant aux pressions de la droite, de l'École Privée et du libéralisme. C'est un désaveu public de toute une philosophie de l'Éducation Nationale conçue comme un service public.

A partir de là, les choix seront clairs. A toute la politique de démocratisation de l'Université (abrogation de la loi Sauvage, du quorum), d'Aide Sociale (taux des bourses et nombre de boursiers), de concertation (sur la loi d'orientation), va succéder une politique d'innoculation de la crise.

CHEVÉNEMENT abandonne les Œuvres Universitaires, se désengage de la Sécu, met en place les Magistères. Bout par bout, décret par décret, la crise se met en place de plus belle, au son de l'élitisme républicain.

La droite, revenue au pouvoir en mars 86, ne fera qu'amplifier le processus, pressée qu'elle sera par le C.N.P.F., pour mettre en place ses projets libéraux.

Les orientations initiales de la loi SAVARY sont bien loin. Elles n'ont même jamais vu le jour, mortnées dans le revirement brusque de la politique gouvernementale en juillet 1984.

Le premier enseignement de ce septennat a été démontré magistralement en décembre 86.

Il n'y a rien à attendre d'un vote si les luttes ne l'accompagnent pas pour aboutir sur nos revendications. Nous ne pouvons nous en remettre à un quelconque sauveur. Quel que soit le gouvernement, si le mouvement étudiant ne se mobilise pas sur ses objectifs, rien ne pourra empêcher les tenants de l'élitisme et du libéralisme d'entraîner l'université dans le déclin.

D'autant qu'un consensus est en train de se faire autour des projets Valade et Monory pour l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur. Les rapports de Laurent Schwartz, de Lesourne et de la Commission des 70 sages, vont en effet dans le même sens.

Ce consensus dans le dos des étudiants nous le rejetons en bloc : il se fait sur les décombres du projet Devaquet dont il reprend les bases pour l'amener plus loin.

L'U.N.E.F. réaffirme ses positions qui sont celles que le mouvement étudiant a soutenues dans les différentes actions revendicatives :

- Démocratisation de l'Enseignement Supérieur pour permettre l'accès à l'Université de tous les bacheliers, notamment ceux issus de milieux modestes qui en sont exclus actuellement ;
- Revalorisation du nombre et du taux des bourses ;
- Réengagement financier de l'État dans l'Enseignement Supérieur et dans la Sécurité Sociale Étudiante, en consacrant par exemple une partie du budget de l'Armement à l'Éducation et à la Formation ;
- Gratuité de l'Enseignement Supérieur ;
- Donner la possibilité à chaque étudiant de suivre une formation débouchant sur un diplôme qualifiant et permettant l'accès à un emploi sur le marché du travail ;
- Égalité des droits entre étudiants français et étrangers.

C'est donc bien dans le prolongement de nos luttes contre les projets Devaquet, Barzach, le budget 88 et le projet Valade, mais aussi contre tout ce qui incarne la haine raciale, l'apologie du fascisme, la politique sécuritaire et la répression, que l'U.N.E.F. appelle les étudiants à se positionner.

L'UNEF ACCUEILLE LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE PRÉ-RENTRÉE

**FAC DE LETTRES ET DE DROIT
MARDI ET MERCREDI 27 ET 28 SEPTEMBRE 1988**

- La 1^{re} année à la fac ; fonctionnement, règlements, droits des étudiants.
- Rencontre avec les élus étudiants.
- La situation universitaire.
- L'activité de l'UNEF.
- Visite de la fac.
- ...

Je participe à l'Assemblée Générale de pré-rentree :

NOM : PRÉNOM :

FILIÈRE D'ÉTUDE :

ADRESSE :

– Je verse 15 F pour participer au fonctionnement de la réunion : guide de l'étudiant, matériel plus 2 timbres pour convocation.

– **A RETOURNER A** : COOP UNEF - 23, boulevard Albert-1^{er} - 54000 NANCY

POUR UNE BONNE FORMATION...

RÉUSSIR NOS ÉTUDES...

POUR PLUS DE DÉMOCRATIE...

FAIRE DU NEUF...

POUR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE A TOUS...

AGIR...

PRENDRE NOS AFFAIRES EN MAIN...

**INTERVENIR
DANS NOS ÉTUDES...**

**AMÉLIORER NOS CONDITIONS
D'ÉTUDES...**

**CONTRE LA LOI DU FRIC
A L'UNIVERSITÉ...**

AUTANT DE RAISONS VALABLES D'ADHÉRER A L'UNEF :

POUR TE SYNDIQUER A L'ASSOCIATION UNEF DE TON UFR, REMPLIS LE BULLETIN CI-DESSOUS :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

ÉTUDES :

– **A RENVOYER A** : COOP UNEF - 23, boulevard Albert-1^{er} - 54000 NANCY

COTISATION : 50 F

AVEC L'UNEF

- *S'informer pour participer*
- *S'entraider*
- *Agir pour mieux étudier*

**« L'UNEF LE SYNDICALISME
AU CŒUR DES ÉTUDES**

- Le ministère de l'Education Nationale
- Le secrétariat d'Etat aux Universités
- L'Agence comptable de l'Université

sont au regret de vous annoncer
que 100 000 étudiants en France
peuvent bénéficier

D'UNE EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS

Information auprès de votre Association UNEF

* Dans les frais d'inscription les droits se montent à 450 F. L'exonération concerne 10 % des étudiants en France, soit 100 000 d'entre nous.

UN IMPRIMEUR QUI VOUS REND SERVICE...

MUT'imprim

Quadrichromies, Menus, Faire-part,
Cartes de visite, En-têtes de lettres
Liasses, Tous travaux de ville

4 bis, rue Girardet
54300 LUNEVILLE

Téléphone 83.73.40.94
Télécopieur 83.74.58.47